

Jean-François Draperi

COOPÉRATION ET SOCIALISME LEÇONS DU MOUVEMENT COOPÉRATIF SOCIALISTE BELGE

Éditions Smart | Les cahiers | 2025

Smart | APMC

Les Cahiers de Smart rassemblent des études critiques destinées à fournir des outils de réflexion sur le travail aujourd'hui, en particulier chez les freelances de toutes disciplines, et sur la problématique de la coopération.

Cette collection est publiée sous licence Creative Commons avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui subventionne l'APMC Smart.

Toutes nos analyses d'éducation permanente sont disponibles sur le site www.smartbe.be, onglet « publications ».

COOPÉRATION ET SOCIALISME
LEÇONS DU MOUVEMENT COOPÉRATIF SOCIALISTE BELGE

Jean-François Draperi

Une étude de l'APMC-Smart dans le cadre d'une collaboration avec Jean-François Draperi, suite à sa visite des coopératives en Belgique en septembre 2023 et d'une intervention publique en juin 2024 dans les locaux de Smart sur l'histoire de la culture coopérative belge.

Notre démarche d'éducation permanente bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette étude fait partie de la collection des Cahiers des éditions Smart, dans le cadre des publications en éducation permanente de l'Association Professionnelle des Métiers de la Création (APMC), avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'édition de ce texte a été faite avec la collaboration de Carmelo Virone et Orville Pletschette, membres du comité de rédaction de l'APMC.

NB: le point de vue de l'auteur n'engage pas la coopérative Smart.

Note d'édition: l'ensemble du texte ne fait toujours usage de l'écriture inclusive. Cela est dû à la période historique qui est étudiée et à la sur-représentation masculine parmi les protagonistes cités et dont les idées sont analysées et discutées tout au long de l'étude.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE : l'interconnaissance de l'histoire et de la culture coopérative	8
AVANT-PROPOS : économie sociale et solidaire, coopération et intérêt général.....	10
INTRODUCTION : quelle coopération en Belgique?	15
1. Pourquoi et comment coopérer?	16
2. Survol de la coopération belge	19
3. Une finalité sociale d'intérêt général	22
A. La coopération volontaire : l'ancrage social.....	25
4. César de Paepe, théoricien majeur de la coopération	26
5. Les Maisons du peuple	36
6. L'exportation du modèle coopératif belge	45
7. La coopération socialiste belge : un socialisme coopératif	51
b. La double perte coopérative et socialiste	57
8. Évolution paradoxale de la relation entre socialisme et coopération en Europe	58
9. Autonomie et neutralité des coopératives	64
10. Originalité de la position belge.....	72
C. L'indispensable coopération publique.....	75
11. Les coopératives publiques : une invention de la Belgique	76
12. Coopérativiser l'État : une doctrine oubliée	82
13. Les coopératives et initiatives publiques en France, Russie et Angleterre	85
14. Le CIRIEC : une synthèse et un élan.....	88
D. Une coopération belge?.....	95
15. Un ancrage dans l'histoire médiévale.....	97
16. Culture néerlandophone et langue française	101
17. Une façon d'être et de faire	104
CONCLUSION:	
La complémentarité de la démocratie publique et de la démocratie économique.....	109
BIBLIOGRAPHIE	113

PRÉFACE: L'INTERCONNAISSANCE DE L'HISTOIRE ET DE LA CULTURE COOPÉRATIVE

L'histoire des coopératives: une belle histoire vécue dont il est important de se souvenir! Car ô combien on peut y retrouver aujourd'hui une inspiration forte pour nos démocraties et les développements économiques futurs, notamment dans le domaine de la coopération.

Entre la fin du XIX^e siècle et le début XX^e, idéologie et innovation économique allaient de pair, de nouveaux réseaux de production et de consommation se constituaient, avec des valeurs et un engagement politique assumé pour transformer la société. Socialiser l'économie et la production pour répondre aux besoins des travailleur·ses, tels étaient les principes coopératifs partagés par le mouvement socialiste belge qui, à la même période, à travers le Parti ouvrier belge (POB), cherchait à obtenir de nouveaux droits sociaux et politiques, par la prise du pouvoir et l'obtention du suffrage universel (mais que pour les hommes).

Ainsi, l'histoire des coopératives, en particulier la coopération socialiste en Belgique, peut résonner avec l'actualité dans l'idée de produire et consommer autrement. Cette étude vous propose de replonger dans cette histoire forte de nombreux enseignements sur comment reconcevoir l'action politique et transformatrice de la société par la coopération.

C'est en septembre 2023 que j'ai fait la connaissance de Jean-François Draperi¹, qui, en tant qu'enseignant et chercheur sur la théorie coopérative, accompagna un groupe venu de France pour

¹ Auteur de plusieurs ouvrages sur l'économie sociale et solidaire, ancien directeur du Centre d'économie sociale du Conservatoire des Arts et métiers (Ceste-Cnam) à Paris, et ancien rédacteur en chef de la RECMA (Revue internationale de l'économie sociale).

visiter plusieurs coopératives belges, dont Smart et Coop IT Easy². Ce voyage comportait donc une dimension apprenante pour discuter des modèles coopératifs qu'on retrouve dans le plat pays, de la culture coopérative qu'on y développe, et de la spécificité de ce qui caractérise le mouvement coopératif belge. Cela vous évoque quelque chose? Que des coopérateur·rices français·es viennent s'enquérir du modèle coopératif en Belgique? Figurez-vous que cela avait déjà eu lieu en 1899, entrepris par Jean Jaurès et d'autres militants socialistes dans le cadre de l'inauguration de *la Maison du peuple de Bruxelles*.

Lors du 5^e anniversaire de Coop IT Easy en juin 2024, en coopération avec l'APMC de Smart, Jean-François Draperi fut invité pour intervenir à une table ronde sur l'historicité et la spécificité des coopératives belges. L'enjeu était de pouvoir développer une trace analytique et d'esquisser des enseignements sur l'histoire de la coopération socialiste belge.

La présente étude qu'il vous est proposé de parcourir est donc une poursuite de ces échanges vers toujours plus d'apprentissage et de diffusion des savoirs sur l'histoire des coopératives, en particulier la coopération socialiste.

Orville Pletschette³

² L'une permet depuis plus de 25 ans à des travailleur·ses autonomes de développer leur activité économique dans un cadre sécurisé avec des services mutualisés, et l'autre est une jeune coopérative informatique qui développe des outils de gestion informatisés pour des structures d'économie sociale.

³ Responsable de l'éducation permanente auprès de l'Association professionnelle des métiers de la création, association d'intérêt général liée à la coopérative Smart en Belgique. Auteur d'un mémoire en histoire à l'Université libre de Bruxelles (2017): *Coopération ou Socialisme? Réception internationaliste du modèle belge des coopératives socialistes et Maisons du peuple à la fin du XIX^e siècle (1891-1910) au sein du mouvement coopératif et socialiste italien en Émilie-Romagne*.

AVANT-PROPOS: ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, COOPÉRATION ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

Cette étude vise à montrer l'interdépendance entre la coopération et la puissance publique. L'hypothèse est que l'ambition de dépasser le capitalisme industriel et financier revendiquée par le mouvement coopératif et par l'économie sociale et solidaire (ESS) n'est possible que par l'action coordonnée de la coopération et de l'État.

Cette proposition est moins évidente qu'elle paraît. En effet, la composante majeure de l'ESS à l'échelle mondiale qu'est le mouvement coopératif a fréquemment souligné qu'à la différence de la puissance publique, il représentait ses propres membres et non l'ensemble de la société. De fait, les coopératives cherchent avant tout à défendre leurs propres intérêts, en assurant leur survie et en se développant. La majorité d'entre elles se situent dans l'économie marchande qu'elles n'ont pas pour vocation de réguler, à la différence de la puissance publique. Quant à la puissance publique, elle se montre souvent méfiante vis à vis des mouvements sociaux, et particulièrement ceux qui affirment représenter et défendre des groupes coalisés. En Europe, depuis la fin du Moyen Âge et jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, les groupements de personnes ont été surveillés et réprimés pratiquement sans discontinuer.

Pour approfondir cette question, l'étude qui suit s'appuie sur l'exemple de la coopération socialiste belge entre 1860 et 1914. Elle présente des expériences coopératives qui ont été initiées en Belgique au tournant du XIX^e et du XX^e siècle. Elle met en évidence ce que le **mouvement coopératif belge a apporté au mouvement coopératif et montre en quoi cet apport est intéressant aujourd'hui**.

Notre hypothèse nous a conduit à nous centrer sur le mouvement coopératif socialiste sans étudier l'autre composante majeure

de la coopération belge, les coopératives chrétiennes⁴. Nous n'ignorons pas pour autant le rôle important qu'ont joué la coopération chrétienne et l'éducation chrétienne, y compris dans la formation de militant·es socialistes, ce que nous soulignons au fil du texte.

Cette étude est née d'un voyage effectué en Belgique en septembre 2023 dans le cadre de *La Route des coops*, qui rassemble essentiellement des représentant·es des différentes familles du mouvement coopératif européen. La Route des coops ou CoopRoute a été conçue en septembre 2013 par la Confédération européenne des coopératives de production industrielles et de services (CECOP). « CoopRoute, visant d'être reconnue comme route de tourisme culturel, offre la possibilité de concevoir des voyages qui cheminent au sein d'entreprises coopératives et de lieux marqués et ayant marqué l'histoire de la coopération »⁵.

Dans la perspective de la Route des coops, cette étude précise ce que la coopération belge a apporté au mouvement coopératif international. Comme le souligne le philosophe et linguiste Jean-Marie Klinkenberg, le rapport à la France est l'une des récurrences importantes, avec celles de la langue et du territoire, qui permet à la Belgique de construire son altérité éthique, sociologique et politique⁶. Ceci justifie que cette étude se penche particulièrement sur le rapport que la coopération belge entretient avec la coopération française, rapport qui articule des inspirations réciproques et des différences essentielles.

⁴ Pour en savoir davantage, cf. Ernest Glinne, 1958 ; Patrick Pasture, 1999 ; Pascal Delwit et José Gotovitch, 1994

⁵ Omar EL JID, « La route européenne de la culture coopérative. CoopRoute », in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, 2023, p. 15

⁶ Jean-Marie KLINKENBERG, *Petites mythologies belges*, 2013

LA COOPÉRATION SOCIALISTE BELGE: UN MOUVEMENT SINGULIER

Nos mémoires de coopérateurs et coopératrices engagés retiennent des exemples ou des mouvements coopératifs remarquables propres à un pays ou un continent. Ainsi, Henri Desroche⁷ souligne l'importance historique de la coopération de travail en France, de la coopération de consommation en Angleterre et de la coopération de crédit en Allemagne.

Nous pourrions poursuivre: en Espagne, avec également la coopération de travail et le complexe multi-coopératif de *Mondragon* ou les coopératives intégrales de Barcelone; en Italie, encore la coopération de travail et sa capacité d'innovation à l'image des coopératives sociales; en Union indienne, les coopératives agricoles ou l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA); au Japon, les banques et les *teikei*; au Canada, la banque emblématique; en Russie, les coopératives communautaires et plurifonctionnelles dans la continuité des *Mirs* (communautés paysannes); en Colombie, l'université coopérative, qui est unique au monde; le District municipal de Villa el Salvador à Lima au Pérou; la FECAFEB (*Federation of Exporting Coffee Producers* – Fédération des producteurs exportateurs de café) de Bolivie; la *Federacion de Cooperativas de Cafe* (Fédération des coopératives de café) au Guatemala; l'UCIRI (*Union of Indigenous Communities of the Isthmus Region* – Union des communautés indigènes de la Région Isthme) au Mexique; dans toute l'Amérique latine, le lien étroit avec l'éducation populaire; le crédit coopératif du Mail (*Kafo Jiginew*); les *Naam* du Burkina Faso dont la fédération «6 S» (Savoir se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel), et dans tous les pays d'Afrique ou presque, l'extrême diversité des associations villageoises.

Dans ce paysage multicolore, quelle est et serait la couleur, si elle existe, du **mouvement coopératif en Belgique**?

⁷ **Henri Desroche** (1914-1994), professeur à l'École des Hautes Études en Sciences sociales, est le fondateur du Collège Coopératif (à Paris) et de l'Université coopérative internationale (UCI). Auteur de nombreux ouvrages en sociologie des religions et en sociologie de la coopération, il est aussi l'inventeur d'une démarche de recherche-action originale. Il est considéré comme le plus grand sociologue français de la coopération de la seconde moitié du XX^e siècle.

À cette question la réponse proposée ici est la suivante : **la Belgique est le pays qui, plus que tout autre, a conçu, pratiqué et réfléchi la coopération comme un mouvement créateur de liens sociaux et de richesses économiques au bénéfice de l'ensemble de la population plutôt qu'un mouvement bénéficiant qu'aux seul-es coopérateur·rices. La coopération y est à la fois privée, c'est-à-dire initiée par des personnes physiques issues de la société civile, et publique, lorsqu'elle associe des collectivités publiques telles que les communes, les régions et l'État.**

Cette idée n'est certes pas propre à la Belgique, mais elle a irrigué ici les pratiques coopératives comme nulle part ailleurs. Cette hypothèse est née de l'observation des coopératives belges entre 1860 et 1914. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis qu'eut lieu cette effervescence coopérative et elle appartient à l'histoire mais son actualité reste intacte.

Cette étude se penche sur la relation entre les coopératives et le mouvement des idées et n'examine pas l'organisation et le fonctionnement proprement dits des coopératives. Pour un approfondissement de ce domaine, nous renvoyons au remarquable travail de Julien Dohet⁸.

⁸ Julien DOHET, « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2018, pp. 5-58

INTRODUCTION

**QUELLE COOPÉRATION
EN BELGIQUE?**

1. POURQUOI ET COMMENT COOPÉRER ?

La création d'une coopérative vise souvent un ou deux objectifs convergents.

Le premier et le plus fréquent est de court terme : **répondre à un besoin non satisfait** ou mal satisfait : se soigner, s'entraider, travailler, consommer, habiter... C'est souvent la satisfaction des besoins les plus fondamentaux que vise l'organisation coopérative.

Un second objectif s'ajoute plus ou moins souvent au premier : **transformer l'économie** en la plaçant au service de la société. Les coopérateur·rices cherchent également à supprimer les causes du problème qu'ils et elles rencontrent. Au-delà de l'action immédiate, la coopération vise à transformer les termes de la relation entre la société et l'économie en plaçant celle-ci au service de celle-là.

Comment ces deux objectifs ont-ils été poursuivis au cours de l'histoire bicentenaire du mouvement coopératif ?

UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE

Une histoire coopérative contemporaine bâtie à partir des activités compte **quatre périodes** principales qui se cumulent sur deux siècles, chacune d'elles correspondant à une démarche originale de satisfaction des besoins et de transformation sociale et chacune d'elles articulant une phase de projet et une phase de réalisation.

- **Autour du travail.** Les coopératives de travailleur·ses européen·nes tentent d'édifier des « **micro-républiques de travailleurs** » dès le début du XIX^e siècle. Ces associations ouvrières donneront naissance aux coopératives de travailleur·ses ou de production. Celles-ci constateront très vite leur incapacité à constituer une alternative au capitalisme mais elles prolongeront efficacement l'utopie d'une entreprise alternative à la société de

capitaux, détenue et gérée par les travailleuses et les travailleurs, expérimentant l'autogestion.

– **Autour des usages et de la consommation.** Les coopératives de consommateur·rices visent d'abord à garantir une alimentation de base aux ouvrières et aux ouvriers, à commencer par le pain. Elles connaissent un essor remarquable dans la seconde moitié du XIXe siècle et tentent d'établir une «**macro-république des consommateurs**» entre la fin du XIXe siècle et le milieu du XXe siècle. Ce sont surtout les fameux magasins «Coop». Leur essor connaît un brusque arrêt – mais non une disparition – dans les années 1980, dans presque tous les pays européens, aux exceptions notables de la Suisse et de l'Italie

– **Autour d'un développement national endogène** (c'est-à-dire produit à partir des ressources internes, sans apport extérieur). Les coopératives, et spécialement les coopératives agricoles, se multiplient à partir de 1960 dans les pays de l'hémisphère Sud accédant à l'indépendance politique. C'est «**une coopération pour le développement**», qu'on observe sur tous les continents et pratiquement dans tous les pays. Elles sont souvent initiées par les États plutôt que par la société civile. Le néocolonialisme et la difficulté à relier les solidarités traditionnelles aux coopératives modernes proposées par les gouvernants auront raison de l'utopie d'une troisième voie cherchée par les «pays non alignés».

– **Autour d'un développement local.** On observe aujourd'hui un renouvellement coopératif associant différents types de coopératives à l'échelle de territoires, mais aussi des associations (ASBL), des petites entreprises locales et des collectivités territoriales, dans ce qu'on pourrait nommer l'utopie des «**mésorépubliques inter-coopératives**»: ni «micro» car au-delà du projet d'entreprise, ni «macro» car n'ambitionnant pas de renverser le capitalisme à l'échelle du monde, elles agissent à l'échelle locale en pratiquant l'inter-coopération, spécialement entre les producteur·rices et les consommateur·rices.

Henri Desroche a observé que si le XIXe siècle avait été celui de la coopération européenne, le XXe siècle était celui des pays de l'hémisphère Sud. Cependant si l'on se tourne vers les définitions officielles de la coopération et de ses principes, on note que

ces définitions ont été établies dès 1895 à partir des seules expériences européennes et plus précisément encore, à partir de la coopération de consommation – la deuxième phase – née en Angleterre. En voici les termes essentiels :

QU'EST-CE QU'UNE COOPÉRATIVE ?

« Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. »

QUELS SONT LES PRINCIPES COOPÉRATIFS ?

Les principes coopératifs constituent des repères qui guident les coopératives dans l'application de leurs valeurs.

1. Adhésion volontaire et ouverte
2. Contrôle démocratique exercé par les membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Éducation, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers la communauté

(Déclaration sur l'identité coopérative, ACI, 1895, révisée en 1995)

Précisons que ces principes ne sont pas des règles : ils sont diversement respectés. Ils n'en ont pas moins gagné leurs lettres de noblesse et sont reconnus internationalement. Si l'on observe d'un peu plus près la quatrième période (« autour d'un

développement local») en Belgique, on peut souligner plusieurs traits singuliers.

2. SURVOL DE LA COOPERATION BELGE

L'un des événements relatifs au mouvement coopératif contemporain a été son inclusion progressive dans une nouvelle dynamique, celle de l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci est née en France dans la décennie 1970 dans le contexte d'une nouvelle donne économique: la fin des trente glorieuses, ces années de prospérité s'étendant de 1945 à 1975, et le début d'une crise économique et sociale qui perdure et s'aggrave. Face à cette crise, les coopératives, les associations sans but lucratif, les mutuelles et les entreprises ayant une finalité sociale et un autre but principal que la rémunération du capital, se regroupent sous la bannière de l'ESS.

Dans ce contexte, la **Belgique a joué un rôle singulier**:

- Si le concept d'économie sociale naît en France, la première définition institutionnelle de l'économie sociale, qui fit longtemps référence internationale, est à l'initiative du Gouvernement wallon en 2008, initié par le Conseil wallon en économie sociale (CWES) dès 1995.
- De même pour le statut de société à finalité sociale voté en Belgique dès 1995. En France c'est la loi de 2014 qui reconnaît les coopératives d'activité et d'emploi (CAE).
- Enfin en 2019, la société coopérative voit le jour indépendamment du droit commercial. (Toujours à titre de comparaison, les Scop françaises sont des sociétés commerciales particulières).

Si l'on se tourne vers les coopératives proprement dites, en juin 2023, environ 2 millions de Belges sont membres d'une coopérative et 100.000 personnes travaillent dans les 19.000 coopératives du pays. Cela représente 3% du PIB belge et 3,5% des emplois. Ces pourcentages sont en forte augmentation. Il

existe de grandes coopératives telles [Smart](https://smartbe.be/fr/)⁹, [Beescoop](https://bees-coop.be/fr/)¹⁰ ou [Fairebel](https://www.fairebel.be/produits/fr)¹¹. Mais l'essentiel des coopératives sont des petites organisations, qui sont actives dans de nombreux secteurs.

Elles sont fortement présentes dans le secteur tertiaire (administration, commerce, travail social et culturel, 72%), et dans une moindre mesure dans le secteur secondaire (artisanat, bâtiment, industrie, 15%), quaternaire (nouvelles technologies, 9%) et primaire (agriculture, forêt, 4%) en 2020. La plupart des sociétés coopératives sont actives dans le commerce de gros et de détail (22%), les professions libérales (16%), la construction (10%) et les services d'hébergement et de restauration (10%). On a également pu assister à l'émergence des [REScoop](https://www.rescoop.eu/)¹², c'est-à-dire des coopératives de consommateur·rices (pour la plupart) produisant ou distribuant de l'énergie renouvelable (en Flandre et en Wallonie, plus de 40.000 membres dans plus de 40 coopératives; en Europe 2.250 coopératives pour 1,5 million de membres). Et enfin, on observe l'essor de nombreux réseaux de circuits courts alimentaires... essentiellement sous forme coopérative, mais pas uniquement: parfois ils prennent la forme de sociétés classiques et d'autres fois, ce sont de simples associations, déclarées... ou totalement informelles, tels des réseaux d'amis ou de voisins.

Ce qui est l'occasion de dire que l'on oublie toujours de considérer les associations coopératives informelles, certes différentes des véritables coopératives mais qui témoignent d'un mouvement et d'une éthique largement répandue dans la société. **La coopération, ce n'est pas seulement des entreprises juridiquement reconnues comme telles, c'est aussi un ensemble de pratiques régulières ou occasionnelles qui marquent la vie quotidienne.**

Précisément la vie en société est inconcevable sans coopération. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier plus avant la façon dont s'organisent les groupements coopératifs.

⁹ <https://smartbe.be/fr/>

¹⁰ <https://bees-coop.be/fr/>

¹¹ <https://www.fairebel.be/produits/fr>

¹² <https://www.rescoop.eu/>

Si on se souvient des deux objectifs précisés ci-dessus, que s'assignent les coopératives, on peut reconnaître à la fois **la capacité des coopératives à répondre à de nombreux besoins non satisfaits et son incapacité à transformer l'économie générale.**

Depuis l'émergence du mouvement coopératif, le capitalisme industriel s'est doublé d'un capitalisme financier, voire prétendument humanitaire, au sein duquel les coopératives s'efforcent de vivre en exprimant au mieux, mais non sans difficultés, leurs valeurs fondatrices. Aussi, est-il important de rechercher sans cesse les voies d'une meilleure expression, aussi bien dans l'actualité que dans l'histoire coopérative.

Nous prenons pour point de départ ce **hiatus** (qui est fréquemment signalé à propos du mouvement coopératif): la coopération répond à de nombreux besoins immédiats, fondamentaux, peut-être imparfaitement mais souvent mieux que les sociétés de capitaux. Pour autant, son de **constituer une alternative au capitalisme** n'a pas abouti; les coopératives peuvent gêner l'économie capitaliste, ne serait-ce que par le jeu de la concurrence, mais elles ne l'ont jamais menacée. Au contraire, les coopératives se sont moulées dans l'économie capitaliste au point d'en devenir parfois l'un des rouages.

Ce hiatus ne disqualifie nullement les coopératives en tant qu'entreprises différentes: les coopératives ne fonctionnent pas comme des sociétés de capitaux, ne serait-ce que parce qu'elles sont administrées par des personnes associées dans le but de se rendre un service et non par des apporteurs de capitaux cherchant à rémunérer leur capital. Mais le projet du mouvement qui les porte et son horizon de transformer l'économie générale et de la société, se sont éloignés au fil du temps, au point de presque disparaître.

La Belgique est sans doute le pays européen où les coopératives ont conçu une façon originale de réaliser ce projet de transformation sociale et économique, au moment où le mouvement coopératif international y renonçait. Comment? Précisément en soutenant l'idée que les coopératives ne sont pas seulement des entreprises vouées à changer

l'économie, qu'elles sont également et avant tout des associations de personnes ambitionnant de vivre autrement.

Autrement dit, la coopérative et son économie sont conçues comme le moyen d'un changement plus large, de nature sociale et culturelle. Si un caractère singulier devait être retenu à propos de la coopération en Belgique, ce serait ainsi le rapport étroit entre la finalité sociale de la coopérative et l'intérêt général.

3. UNE FINALITÉ SOCIALE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La question de savoir si les coopératives défendent avant tout l'intérêt de leurs seuls membres – l'intérêt collectif – ou l'intérêt général, a reçu des réponses variées selon les pays et au cours de l'histoire. La doctrine de l'[Alliance coopérative internationale](https://ica.coop/fr/alliance-cooperative-internationale)¹³ (ACI) considère que le mouvement coopératif est par nature privé et répond non pas à l'intérêt général d'une collectivité ou d'une nation mais à l'intérêt collectif de ses membres. Et c'est parce que les coopératives sont au service de l'intérêt de leurs membres que la doctrine de l'ACI précise dans son septième principe que cet intérêt collectif ne s'oppose pas à l'intérêt général mais au contraire doit y contribuer.

La singularité du mouvement coopératif en Belgique se traduit au moins de deux façons différentes et complémentaires : au niveau local, la coopérative est une réponse sociale, culturelle et économique destinée à l'ensemble de la population ; et au niveau national, la coopération doit répondre aux besoins économiques essentiels : l'alimentation, l'accès à l'eau, à l'énergie, les transports, etc. de l'ensemble de la nation.

Naturellement, l'intérêt de toute coopérative est toujours partisan : ici comme ailleurs il s'agit de fidéliser ses membres et assurer le déploiement. La singularité belge résiderait dans le fait que dans l'esprit des coopérateur·rices et des administrateur·rices de la coopérative, leur intérêt coïncide avec celui de la nation. Alors

¹³ <https://ica.coop/fr/alliance-cooperative-internationale>

que la pensée coopérative dominante insiste sur le fait que la coopération est un mouvement de la société civile distinct de l'initiative publique, en Belgique la coopération a eu tendance à intégrer l'espace public.

On définit ainsi deux types de coopératives en Belgique: d'une part des coopératives volontaires et d'autre part des coopératives publiques. **La coopération, l'acte de coopérer, s'exerce de façon comparable dans les deux types d'entreprises** qui jouent des fonctions complémentaires au sein du mouvement et au service du projet coopératif. Ces deux types se sont concrétisés d'une part à travers les **Maisons du peuple**, d'autre part à travers les **coopératives publiques**.

Les premières sont des coopératives initiées par des personnes physiques. Mais à la différence de la majorité des coopératives des autres pays, elles s'adressent ici à l'ensemble de la population de la commune où elles se situent.

Les secondes sont des coopératives initiées par des collectivités publiques qui rendent des services d'intérêt général au niveau d'une région ou du pays.

A. LA COOPÉRATION VOLONTAIRE : L'ANCRAGE SOCIAL

4. CÉSAR DE PAEPE, THÉORICIEN MAJEUR DE LA COOPÉRATION

Le mouvement socialiste belge a été fortement marqué par les idéologies sociales d'autres pays d'Europe, surtout par la France durant les décennies des 1870-1880 et par l'Allemagne dans les années 1890. La création du Parti ouvrier belge (POB) en 1885 porte ainsi les traces de l'influence proudhonienne, en particulier à travers la place qu'y tient la coopération. Cette influence est passée par un militant et théoricien belge, César de Paepe (1841-1890), qui joua un rôle important dès les années 1867-1868 au sein de l'Alliance internationale des travailleurs (AIT). De Paepe est ainsi le précurseur et le concepteur d'une coopération socialiste belge.

*«Né à Ostende, le 12 juillet 1841, de parents flamands, appartenant à la petite bourgeoisie», dans une famille de huit enfants. «Je suis le second de cette ribambelle. Élevé chez ma grand-mère, à Hamme, au pays de Waes»¹⁴. César de Paepe connaît la misère après la mort de son père lorsqu'il a 19 ans. Il se marie avec Henriette Brismée et fait sa médecine tout en travaillant comme compositeur typographe. Médecin militaire en 1870, il perd sa femme en 1871 et s'installe en 1872 comme médecin à Bruxelles. Il pratique son art auprès des ouvriers, fonde une «**médecine sociale**» qu'il définit comme «*l'étude scientifique des grandes maladies qui peuvent affecter non seulement l'individu mais aussi une classe sociale entière ou toute une société, et dont les causes ne sont pas individuelles mais sociales*» et ouvre la première école laïque d'infirmiers et d'infirmières de Bruxelles. Engagé dans les luttes sociales dès 1859, il est l'un des inspireurs et co-fondateurs du POB. Il s'inscrit alors dans*

¹⁴ César de Paepe, *Lettre à Benoît Malon du 8 décembre 1878*, p.132

Benoît Malon (1841-1893). Militant socialiste et coopérativiste, membre de la Ire internationale, membre du conseil de la Commune (1871), puis de la Fédération jurassienne de tendance bakouniniste (anarchiste). Auteur de nombreux ouvrages sur le socialisme et ami de César de Paepe.

l'héritage de Louis de Potter¹⁵ et de la révolution belge de 1830. Il tient une place unique dans le mouvement socialiste européen en tentant de maintenir les liens entre Proudhon¹⁶ et Marx et entre Marx et Bakounine¹⁷, sans y parvenir.

De Paepe se situe ainsi au triple croisement des socialismes, de la coopération et de l'histoire de la Belgique. D'origine flamande, francophone, il est allé à l'école des jésuites, a été marqué par Proudhon, et il a travaillé jeune tout en faisant ses études. Il est l'ami fidèle, jetant des ponts, et se trouvant au carrefour de la nation belge et d'un socialisme original: c'est un personnage incontournable qui n'a pas la reconnaissance de Proudhon, de Marx ou de Bakounine, ne serait-ce que parce que sa pensée n'a jamais été présentée, développée, théorisée dans un ouvrage qui fit référence. En effet De Paepe a écrit de nombreux rapports, mémoires, articles mais aucun livre... dont il avait pourtant le projet: le sommaire d'un ouvrage à venir a même été publié dans quatre numéros de la revue *L'Internationale*. La faiblesse du nombre de souscriptions à l'appel qu'avaient lancé ses amis (50 réponses alors qu'il jugeait nécessaire d'en avoir entre 500 et 1000) n'a pas encouragé De Paepe à terminer son ouvrage. Il affirme par ailleurs avoir toujours privilégié ce qu'il considérait devoir faire: *«le peu que je fais, je le fais parce que je me dis à moi-même que ça doit être fait»*, et ce peut être aussi bien un soin à un patient qu'un discours dans un meeting. *«Entraîné par le tourbillon des occupations médicales et de la propagande socialiste et rationaliste, c'est à peine si j'ai le temps de lire, en courant à mes affaires, et n'aurai plus jamais le temps*

¹⁵ **Louis de Potter** (1786-1859). Historien et homme politique et révolutionnaire belge. Ses prises de position le conduisent en prison en 1828 pour 18 mois. Expulsé en Prusse, acclamé à son retour, il prononce le discours de l'indépendance de la Belgique du balcon de l'hôtel de ville de Bruxelles le 28 septembre 1830. Membre républicain au sein du gouvernement provisoire, l'instauration le 28 octobre de la monarchie le pousse à s'exiler en France. Il ne reviendra en Belgique qu'en 1839. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire religieuse et politique, dont une «Histoire du christianisme» en huit volumes.

¹⁶ **Pierre-Joseph Proudhon** (1809-1865). Théoricien révolutionnaire français, socialiste libertaire précurseur de l'anarchisme, partisan du mutualisme. Auteur de la célèbre phrase «Qu'est-ce que la propriété? La propriété, c'est le vol». Contradictoire de Marx, il oppose un socialisme de la volonté au socialisme scientifique de Marx.

¹⁷ **Mikhaïl Bakounine** (1814-1876). Révolutionnaire et théoricien anarchiste russe, principal opposant de Marx au cours de la Ire Internationale (Association internationale des travailleurs, AIT, 1864-1876).

d'écrire un travail de longue haleine»¹⁸. Ce pragmatisme et cette humilité caractérisent bien de Paepe.

Nous mesurerons dans la troisième partie l'intérêt de ces quelques précisions au regard de l'hypothèse d'une identité belge de la coopération socialiste.

CÉSAR DE PAEPE ET L'AIT

L'Association Internationale des travailleurs (AIT) est créée à Londres en 1864. Dès 1865, de Paepe fonde la section belge et reprend l'essentiel de la pensée de De Potter: la démocratie associée à une conception collective de la propriété. En 1866 et les années suivantes, c'est-à-dire pendant ses premières véritables années de vie, l'AIT est présente dans quatre pays: Angleterre, France, Suisse et Belgique.

En Angleterre, les ouvriers anglais voient avant tout dans l'association un moyen de se préserver contre la venue d'ouvriers du continent qui leur est néfaste au niveau des salaires. Un internationalisme très nuancé donc. De fait, l'unionisme anglais et l'internationale ouvrière vont rapidement suivre deux voies différentes, à l'image du *London Trade Council* qui refuse de s'affilier en 1866. En France, l'association est animée par des proudhoniens. Les affiliations sont individuelles et non celles de sociétés ouvrières, à la seule exception de la Société des relieurs (Paris) animée par Eugène Varlin (1839-1871).

En Suisse, ce sont le docteur Coullery (1819-1903) et l'anarchiste James Guillaume¹⁹ qui fondent les premières sections. En Belgique, le développement est assuré par quelques dirigeants ouvriers et tout particulièrement par de Paepe²⁰.

¹⁸ César De PAEPE, *Entre Marx et Bakounine. César De Paepe, Correspondance présentée et annotée* par Bernard Dandois, 1974, p. 135

¹⁹ **James Guillaume** (1844-1916). Militant et théoricien socialiste libertaire suisse, acteur majeur de la Ire Internationale. Il fit connaître l'œuvre de Bakounine en publiant ses Œuvres. Il fut également rédacteur en chef du Dictionnaire pédagogique de Ferdinand Buisson, texte de référence de l'école républicaine française.

²⁰ César De PAEPE, *Ibid.*, 1974

LE CONGRÈS DE LAUSANNE DE 1867

Au congrès de Lausanne (2-8 septembre 1867), la coopération est longuement évoquée et critiquée dès lors qu'elle accepte la rémunération du capital. Lors de son premier congrès (Genève, 3-8 septembre 1866), l'AIT avait affirmé que tout employé devait recevoir le même salaire, associé ou non. «Comme compromis purement temporaire, nous consentons à admettre un bénéfice très minime aux sociétaires»²¹.

À Lausanne, la commission de l'AIT affirme : «Les efforts tentés aujourd'hui par les associations pour l'émancipation de la classe ouvrière peuvent se résumer dans ce qu'on a appelé le mouvement coopératif. Or le mouvement coopératif, dans sa phase actuelle et dans les différentes formes sous lesquelles il s'est manifesté, société soi-disant de crédit mutuel, société de consommation, société de production, reconnaît encore le vieux principe de productivité du capital, c'est-à-dire du droit de prélibation du capital sur le travail et le met largement en pratique.»²²

À côté de cette critique qui a trait à la rémunération du capital, la distinction au sein des coopératives de production entre les sociétaires et les ouvriers salariés est également critiquée : les sociétaires sont considérés comme des patrons «avec cette différence qu'ici le patron, au lieu d'être individu, est une collectivité.»²³

César de Paepe précise cependant : «Il ne faudrait pas conclure des considérations auxquelles nous venons de nous livrer, que nous regardons le mouvement coopératif sous sa forme actuelle, nous ne dirons pas comme nuisible, mais comme inutile. **Il est toujours bon de voir les travailleurs se grouper, de les voir chercher pratiquement et par eux-mêmes une amélioration de leur sort, fussent-ils se tromper dans leurs essais ; à ce point de vue le mouvement coopératif est à nos yeux la grande école où le travailleur s'initie aux questions économiques, c'est le plus puissant levier du progrès social. D'ailleurs, au milieu d'une**

²¹ Christian LABRANDE, *La Première Internationale*, 1976, p. 81

²² Christian LABRANDE, *Op. cit.*, 1976, p. 137

²³ *Ibid.*, pp. 140-141

société bourgeoise et anarchique, où règne le chacun pour soi et où l'accumulation des bénéfices les plus illicites s'appelle avoir l'entente des affaires, il était impossible que les associations ouvrières ne commençassent point par imiter le vice général. C'était à la fois une nécessité logique et une nécessité économique ; logique, parce que l'esprit humain ne procède jamais que par évolution graduelle, en rattachant par quelques points ses conceptions nouvelles à ses conceptions anciennes ; économique, parce que les premières associations ayant à se constituer un capital pour lutter contre les entreprises des bourgeois, ne pouvaient et ne peuvent encore souvent, à cause de leur isolement, arriver à obtenir ce capital qu'en bénéficiant sur le prêt, sur la production ou sur la vente des produits.»²⁴

Cette compréhension remarquable du mouvement coopératif fonde la position souvent « médiane » que de Paepe tiendra les années ultérieures entre Marx et les partisans du leader anarchiste Bakounine. Elle tient en partie au moins à l'attention qu'il porte à la **dimension éducative que comporte l'expérimentation coopérative**.

En effet, la rupture entre Marx et les coopérativistes en général s'inscrit dans la différence d'appréciation de la dimension éducative du mouvement coopératif. Marx, et plus encore ses successeurs, analysent l'action coopérative d'un point de vue essentiellement économique et au regard de la théorie. **De Paepe est l'inspirateur d'un socialisme plus pragmatique, expérimental**, qui donne aux ouvriers le « droit à l'erreur », qui caractérise bien le socialisme et le mouvement coopératif belges à venir.

Ces différences d'appréciation renvoient à une **question plus générale : comment relier socialisme et coopération ?** Le mouvement coopératif doit-il être nécessairement socialiste ? Dans les débats au sein de l'AIT des années 1867-1870, de Paepe répondait déjà à cette question.

²⁴ *Ibid.*, pp. 144-145

LE CONGRÈS DE BRUXELLES DE 1868

La crise de 1867 suscite un développement massif de l'AIT et détermine une nouvelle orientation de l'action ouvrière. La période 1867-1870 est marquée par de nombreuses grèves, dont certaines sont très sanglantes, dans les mines belges en particulier.

Au Congrès de Bruxelles (6-13 septembre 1868), les délégués de l'AIT se prononcent pour la légitimité et la nécessité de la grève. **César de Paepe considère que l'adoption du principe d'action de la grève, qui est posé par les marxistes comme une alternative à l'action coopérative, ne rejette pas nécessairement l'association coopérative.** Il décrit le caractère transitoire de la grève et le caractère incontournable de l'association du point de vue de la finalité de l'action.

En effet, si la grève tend à prendre la place prépondérante dans l'action que tenait auparavant la coopération, la nécessité de s'organiser pour mener la grève relance la discussion sur l'association ouvrière, à travers la notion de « société de résistance ». Si la grève est utile et nécessaire, elle ne peut être correctement menée que si elle est organisée. C'est l'objet des sociétés de résistance, qui devront exister aussi longtemps que des travailleurs ne pourront être affranchis. Ces sociétés organisent les grèves, et fournissent le soutien mutuel durant celles-ci, mais seront aussi le support des nouvelles formes d'organisation du travail.

Voici ce qu'en dit de Paepe: *« Il est inévitable que les travailleurs n'en viennent pas à tenir ce petit raisonnement: "Mais pendant que nous sommes en grève, parce que les patrons se refusent de faire droit à nos réclamations, les consommateurs sont là, demandant à cor et à cri les produits de notre industrie ; puisque notre inoccupation ne provient pas du défaut de demande, mais seulement de l'obstination de nos patrons, pourquoi ne travaillerions-nous pas directement pour le public ; l'argent que notre caisse dépense pour entretenir les travailleurs inoccupés à cause de la grève pourrait être consacré à l'achat de la matière*

première et de l'outillage". Cette idée une fois comprise, elle sera bien vite réalisée. »²⁵

Visionnaire ? De Paepe décrit en tous cas l'expérience autogestionnaire telle qu'elle sera vécue par les travailleurs de LIP un siècle plus tard.

César de Paepe précise que *« ces associations de production qui résulteront de la transformation des sociétés de maintien des prix, ne seront pas de ces associations mesquines comme la plupart de celles qui existent actuellement ; ces dernières, excellentes comme exemple et comme enseignement, nous le voulons bien, ne nous paraissent réellement avoir aucun grand avenir social [...], car composées de quelques individualités seulement, elles ne peuvent aboutir. »*²⁶ De Paepe exprime clairement la **nécessité d'union entre le mouvement coopératif et le mouvement ouvrier, pour la réussite de chacun d'eux et en vue d'un changement social.**

LE CONGRÈS DE LA HAYE DE 1872 : CÉSAR DE PAEPE FACE À LA DIVISION DU MOUVEMENT

Le Conseil général de l'Internationale, fidèle à Marx, organise une Conférence à Londres du 17 au 22 septembre 1871, qui prend des décisions majeures, auxquelles s'étaient déjà opposées au dernier Congrès (tenu à Bâle du 5 au 7 septembre 1869) de nombreuses fédérations nationales.

Le Congrès adopte donc des « résolutions administratives », qui renforcent les pouvoirs du Conseil général, tels celui d'admettre ou de refuser l'affiliation de toute nouvelle société ou groupe, ou celui de suspendre, jusqu'au prochain Congrès, une section de l'Internationale.

²⁵ *Ibid.*, p. 200

²⁶ *Ibidem*

Face à ce qu'ils considèrent comme «la dictature» du Conseil général, les bakouninistes demandent l'autonomie complète des fédérations nationales²⁷.

Durant ce conflit, Marx et Bakounine tentent chacun de leur côté de rallier De Paepe. Le 24 novembre 1871, Marx écrit une longue lettre à De Paepe dans laquelle il liste d'un côté les partisans au Conseil Général (marxiste), très majoritaires («l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne» et toute l'Europe du Nord, la majorité des français, les Italiens du Nord...) et de l'autre ceux qui s'allient autour de Bakounine («la Fédération Jurassienne suisse, Naples, peut-être l'Espagne, une partie de la Belgique et quelques groupes de réfugiés français»).

Bakounine compte ses forces dans un courrier à Celso Ceretti²⁸ le 15 décembre de la même année: «*Vous apprendrez avec plaisir, sans doute, que la France socialiste et révolutionnaire est avec nous; que les Belges penchent de notre côté; que les groupes de Turin, de Milan et de Naples se sont déjà prononcés pour nous. C'est le monde latin qui se fédéralise, s'organise et se lève au nom de la liberté, contre la dictature des pangermanistes de Londres*»²⁹. Au courant dominant animé par les anglo-saxons, Bakounine oppose l'Alliance des pays latins.

Au congrès de l'Internationale de 1872 à la Haye en 1872, la division est actée entre les «centralistes» favorables à Marx et les «autonomistes» favorables à Bakounine et à Guillaume. Le pouvoir du Conseil général est fortement contesté, que ce soit par Guillaume, par la Fédération jurassienne (Suisse), par la Fédération espagnole, par la Fédération italienne ou par la Fédération belge. Et le Conseil général obtient l'expulsion de Bakounine et de Guillaume.

Cette scission sonne le glas de l'Internationale. De Paepe ne participa pas à ce congrès de la Haye, ni à celui de Lausanne en 1873: «*De Paepe adopta durant cette période une attitude*

²⁷ Anne KRIEGLER, *Les internationales ouvrières*, 1964, p. 25

²⁸ **Celso Ceretti** (1844-1909). Anarchiste italien et parmi les principaux organisateurs de la Ire Internationale en Italie.

²⁹ «Bakounine», Archives Bakounine, in César De PAEPE, *Op. cit.*, p. 208, note 31

très prudente qui lui valut, à l'époque, des inimitiés dans les deux camps. »³⁰

LA MARGINALISATION DURABLE DES COOPÉRATIVES

Dans ce conflit fratricide, les socialistes coopérateurs ne parviennent pas à surmonter leurs différences ni à constituer un mouvement social alternatif, sans doute parce que ce qui les réunit se laisse difficilement unifier : **face au marxisme qui pense l'émancipation politique comme un préalable à l'émancipation économique, ils considèrent au contraire que l'émancipation économique doit s'effectuer conjointement à l'émancipation politique, et qui passe par la multiplication d'actions locales**, différenciées mais fédérées. C'est ce que parviendra à réaliser le mouvement coopératif belge avec comme emblème les Maisons du peuple.

Au niveau international, le débat sur la coopération, qui anima chacune des séances de la Première Internationale, se conclut sur un divorce entre mouvement coopératif et mouvement socialiste. Il aura permis au mouvement coopératif de préciser sa posture, alternative à la fois à la pensée classique et à la pensée marxiste : loin d'une conception unitaire de l'action et de la pensée, qui substitue l'argument stratégique à l'action expérimentale, **le mouvement coopératif maintient une démarche marquée par l'empirisme.**

Il reconnaît aux connaissances issues de l'expérience une valeur et un statut spécifiques. C'est ce qu'exprime encore César de Paepe face à l'échec économique des coopératives : celles-ci valent pour l'expérience éducative acquise par les coopérateurs.

L'échec présent est nécessaire à la réussite de demain. Quant à la théorie générale de longue portée, elle est certes indispensable, mais largement indépendante de l'action. *« L'action politique et syndicale reposera dès lors sur la coopération. Cette pratique conjointe qui s'organisera à travers les structures centrales que*

³⁰ *Ibid.*, p. 208, note 30

représenteront les Maisons du peuple, constituera la spécificité du socialisme belge à la fin du XIX^e siècle. »³¹

³¹ Orville PLETSCHETTE, *Coopération ou Socialisme ? Réception internationaliste du modèle belge des coopératives socialistes et Maisons du peuple à la fin du XIX^e siècle (1891-1910) au sein du mouvement coopératif et socialiste italien en Émilie-Romagne*, 2017, p. 20

5. LES MAISONS DU PEUPLE

MAIS D'ABORD... UN RETOUR SUR ROCHDALE

À Rochdale en 1844, dans ce qui est devenu l'archétype anglais des coopératives de consommation, les « pionniers » créent une coopérative de consommation pour économiser sur leurs dépenses alimentaires et pour se donner les moyens d'investir dans des moyens de production. Et c'est ce qu'ils font, en fondant un moulin et un atelier de tissage.

Ce n'est qu'à partir de 1862 qu'ils changent véritablement de perspective. Décidant que l'excédent de gestion réalisé sur « le trop-perçu » des magasins coopératifs doit revenir non aux salariés mais aux consommateurs au prorata de leurs achats, ils s'éloignent de l'utopie initiale de fonder une forme de « micro-république de travailleurs » et se tournent vers l'extension de la consommation coopérative. En effet, jusqu'au milieu du XIX^e siècle la coopération est pensée en termes de libération du travail par l'abolition du salariat. Ce projet prend forme dans des associations ouvrières qui se vivent comme des petites républiques, des îlots de démocratie économique, que nous proposons de nommer « micro-républiques de travailleurs » pour les distinguer de la (macro) république des consommateurs théorisée par Charles Gide.

Rochdale est, au cours de la décennie 1860, le lieu de transformation du projet coopératif : il ne s'agit pas de former des îlots de prospérité dans un océan de misère, mais de permettre à tous les travailleurs de bénéficier des bienfaits de la coopération. Et pour les coopérateurs de Rochdale cette extension passe par le sociétariat des consommateurs. Les salariés sont exclus du sociétariat, les magasins sont multipliés et la première *Wholesale Society* est fondée dès 1867.

Ce point est essentiel : en 1844, les pionniers rêvent d'une micro-république de travailleurs ; en 1867, leur essor est celui d'une **macro-république de consommateurs**. En 20 ans, les coopérateurs sont passés du rêve oweniste d'une communauté de 2000 habitants vivant sur quelques centaines d'hectares

à la multiplication de magasins dont le produit deviendra en quelques décennies le grand mouvement des coopératives de consommateurs organisées par des Wholesales societies. Rochdale a eu une influence majeure sur l'ensemble du mouvement coopératif européen en raison du succès économique qui a « validé » ce tournant historique.

LA PERSISTANCE DE L'UTOPIE D'UNE MICRO-RÉPUBLIQUE

Or, tout se passe comme si le rêve de la micro-république des travailleurs ou communautaire avait perduré en Belgique avec les Maisons du peuple. En réalité les micro-républiques n'ont jamais cessé d'être fondées. Dans le cas de la France, elles prennent d'abord la forme des associations coopératives de production : ainsi lors d'une fête de 1867, les ouvriers maçons et tailleurs de pierre parisiens évoquent leur association fondée en 1848 en la nommant « notre petite république industrielle ».

La plus célèbre micro-république est sans conteste le **Familistère de Guise** qui vit plus d'un siècle, de 1860 à 1968 ; elle renaît à la **Fraternelle de Saint-Claude** dans le Jura, à Saint-Junien (Haute-Vienne) ou à Morlaix (Finistère) ; elle s'exprime encore avec la grande coopérative parisienne de la **Bellevilloise** entre les deux guerres ; se poursuit avec la communauté de travail de Boimondau à Valence en 1943 ; se réincarne dans les montagnes pyrénéennes et du Massif Central avec les communautés rurales du début des années 1970. Aujourd'hui, la micro-république se renouvelle dans nombre d'associations culturelles, de lieux de vie, de coopératives de travail, sous forme de Scop, de CAE ou de Scic³². Les micro-républiques coopératives sont donc bien vivantes.

Ces initiatives se distinguent cependant des Maisons du peuple belges. En effet seules ces dernières associent les deux qualités de s'adresser à l'ensemble d'une population vivant sur un territoire donné et de constituer un mouvement social national.

³² Pour avoir plus d'informations sur les formes de sociétés coopératives en France : <https://www.les-scop.coop/>

Ailleurs qu'en Belgique, ces expériences remarquables ont surtout constitué des modèles inspirants. Dans son mémoire de 2017, Orville Pletschette rappelle avec Victor Serwy³³ que Edouard Anseele³⁴, le fondateur du **Vooruit** à Gand et l'historien de la coopération belge Louis Bertrand³⁵ visitèrent le Familistère de Guise en 1888. Il faut dire qu'à l'époque, tout le gratin coopératif européen vient à Guise, pour quelques jours ou plusieurs mois. Le familistère représente alors un point d'appui solide aux tenants de la coopération du travail contre les tenants de la coopération de consommation. De plus, le familistère associe coopération de travail d'habitat, de consommation et d'éducation, traits qu'il partage avec les Maisons du peuple. Mais le familistère est resté dans un splendide isolement.

Du milieu du XIX^e siècle à aujourd'hui, ces expériences remarquables ne manquent pas. Ce caractère unique est même une valorisation devenue classique dans le mouvement coopératif international : il existe de par le monde des milliers de coopératives remarquables qui témoignent de la validité et de la force de la coopération. Mais cette pléiade d'expériences n'a encore pas produit l'alternative économique rêvée. Nous y voyons deux raisons : d'une part, l'absence d'un mouvement social sauf au cours de quelques brèves périodes historiques. D'autre part, lors de ces périodes données, la micro-république n'est pas pensée comme une stratégie possible de transformation sociale.

De fait, nulle part ailleurs qu'en Belgique cette « **micro-république communautaire** » n'a constitué un modèle coopératif à part entière. En Belgique, cette micro-république est à la fois plurifonctionnelle, destinée à l'ensemble d'une

³³ **Victor Serwy** (1864-1946). Militant socialiste belge, instituteur, auteur de nombreux textes sur la coopération socialiste. Dirigeant du mouvement coopératif belge, notamment dans la direction de la Maison du Peuple de Bruxelles. En 1898, il devient secrétaire général de la Fédération des Sociétés Coopératives de Belgique et rejoint à ce titre en 1902 le Comité central de l'ACI. Il sera également secrétaire du Bureau de l'Internationale Socialiste.

³⁴ **Edouard Anseele** (1856-1938). Militant et coopérateur socialiste. Fondateur, gérant puis président de la société coopérative Vooruit, cofondateur du Parti ouvrier belge, fondateur et administrateur de la Banque belge du Travail. Conseiller communal, échevin et bourgmestre faisant fonction (1918) de Gand. Député socialiste de l'arrondissement de Gand, ministre d'État.

³⁵ **Louis Bertrand** (1856-1943). Militant socialiste et grand historien de la coopération belge. Député socialiste (1894-1926), Ministre d'État en 1918. Auteur de *La coopération en Belgique* (1902).

population et engagée dans un combat politique national et international. A tel point qu'on peut affirmer que **les Maisons du peuple ne sont pas seulement des petites républiques, elles sont les bases d'une lutte concertée, incluant l'action coopérative, l'action syndicale et l'action politique, dans un projet partagé de changement de société.** Anseele a défini le Vooruit de Gand comme «une citadelle, établie par les socialistes d'où ils bombardent la classe bourgeoise à coups de tartines et de pommes de terre.»³⁶

Les Maisons du peuple témoignent du passage de l'expérience remarquable à l'expression d'un mouvement social. Elles sont une réponse à la question classique et complexe de «comment reproduire une expérience qui a réussi?» ou du «changement d'échelle». Elles nous disent d'abord que la réponse n'est pas seulement une question de *volonté* ou de *technique* ou d'*organisation*, elle est aussi une question *sociale*: elle demande non seulement des *militant-es*, des *savoir-faire* et des *administrateur-rices*, elle exige aussi une *politique*.

LES MAISONS DU PEUPLE: UN COURANT SOCIALISTE PUISSANT

«C'est en 1872 qu'apparaît la première Maison du peuple, à Jolimont, qui restera l'une des expériences coopératives les plus remarquables de Belgique. On compte 66 Maisons du peuple en 1893 et 149 en 1914; «chaque coopérative, dès que ses moyens le permett[ent], [veut] avoir la sienne»³⁷; «La Maison du peuple est une extension du magasin des débuts, avec lequel elle se confond d'ailleurs parfois. Au-delà de ses aspects pratiques, elle revêt bien vite une charge symbolique importante. En effet, elle est destinée à s'inscrire dans le paysage urbain comme la "citadelle ouvrière", faisant souvent contrepoids à l'église.»

³⁶ Jules VAN DEN HEUVEL, *Une citadelle socialiste. Le Vooruit de Gand*, Paris, Secrétariat de la Société d'économie sociale, 1897, p. 505

³⁷ G. QUADEN et R. RAMAEKERS; cité par Julien Dohet, 2018, note 88

Les Maisons du peuple associent les coopératives – surtout des boulangeries pour commencer – **et les communes**. Le modèle le plus abouti est le Vooruit (« En Avant » en néerlandais), fondé à Gand en 1880, dont l'exemple va inspirer des dizaines de Maisons du peuple, comme celle de Bruxelles, et, à l'étranger, celle de Saint-Claude (Jura, France). L'importance des Maisons du peuple belges est directement liée au fait que les coopératives sont au centre de la conception du socialisme du Parti ouvrier belge qui, à la différence des partis socialistes des autres pays d'Europe, va garder une forte empreinte proudhonienne. J'y reviendrai plus loin.

Au-delà de l'activité de service, la Maison du peuple est un espace qui suscite la fierté. Cette fierté *« se manifeste notamment lors des cérémonies d'inauguration des locaux, dont certaines affiches attestent le faste. Elle s'incarne aussi dans le nom qui est donné au bâtiment et qui sonne comme un programme: Hand aan Hand à Alost, L'Avenir à Andenne, De Werker à Anvers, Le Palais du peuple à Charleroi, Volksrecht à Courtrai, La Fraternelle à Dison, Germinal à Ensival, L'Alliance à Flémalle, Vooruit et Ons Huis à Gand, La Ruche à Herstal, Le Progrès à Jolimont, L'Avenir du Centre à La Louvière, La Sociale à Lessines, La Populaire à Liège, Le Prolétaire à Louvain, La Persévérance à Nivelles, Noordstar à Ostende, Union-Progrès-Économie à Pâturages, La Concorde à Roux, L'Émulation prolétarienne à Seraing, La Prévoyante à Tournai, L'Aurore à Tubize, La Justice à Waremmes, etc. »*.

*« Dans la création d'une Maison du peuple, l'objectif alimentaire et festif prévaut: améliorer l'alimentation de l'ouvrier dans un premier temps; développer une stratégie d'implantation à proximité du consommateur dans un deuxième temps et organiser les loisirs ouvriers. La fonction éducative est plus discrète (...). **Mais ce qui distingue les Maisons du peuple (...), [c'est] qu'elles apparaissent comme des conquêtes, comme des lieux d'indépendance et de maturité, loin du rapport infantilisant de domination patronale, comme des constructions autonomes, des possessions autogérées, comme des bastions de solidarité et***

de dignité nés du sentiment de se réunir pour faire du pain, boire la bière, s'amuser librement et en définitive **ne pas être exploité**. »³⁸

Cette centralité de l'alimentation et de la fête rappelle encore le rêve du phalanstère de Fourier dont la cuisine est au cœur. La cuisine n'est pas seulement le lieu où se fabrique l'aliment, il est le lieu de réalisation de la passion de la «gastrosophie», ce terme fouriériste insistant sur le fait que l'essentiel pour l'homme, c'est l'amour, le plaisir et la passion et non la culture, la règle ou la norme (à laquelle renvoie la gastronomie), dans le domaine de l'alimentation comme dans tout autre.

Le phalanstère renvoie à la passion et le familistère à l'éducation, mais ni l'un ni l'autre n'ont la dimension politique et sociale du Vooruit. Les Maisons du peuple sont soutenues par un parti et s'inscrivent dans une tradition ouvrière puissante. Les manifestations qu'elles accueillent les dépassent : *«La Maison du peuple n'est pas seulement le lieu des activités commerciales de la coopérative. Dès le départ, elle est conçue comme un ensemble plus large permettant d'accueillir et de développer l'ensemble des activités des organisations et mouvements liés au POB.»*³⁹

Une grande caractéristique des Maisons du peuple est sa liaison avec la «coopération engagée» et ses œuvres sociales de solidarité, garantissant des locaux pour les organisations du mouvement socialiste. Ainsi, au-delà de proposer un cadre de vie commun entre ouvriers, les objectifs de la création d'une Maison du peuple étaient d'améliorer l'alimentation ouvrière à travers l'intégration d'une coopérative de consommation, d'organiser des loisirs plus festifs, mais aussi d'entreprendre une fonction éducative comme des cours du soir pour les travailleurs.

Enfin, comme le décrivent Braumann et Buysens, ce qui distinguait ces maisons et leur réseau coopératif d'un pur circuit économique, c'était la **représentation symbolique de ces espaces** comme des *«lieux d'indépendance et de maturité politique, loin des*

³⁸ Annick BRAUMAN et Brigitte BUYSENS, «Voyage au pays des maisons du peuple»; citées par Julien Dohet, 2018, p. 6

³⁹ Julien DOHET, Op. cit., 2018, p. 70

rapports infantilisant de la domination patronale», des «bastions de solidarité et de dignité».

Et encore : «La Maison du peuple devint ainsi le centre de la vie et l'organisation locale du POB, le lieu de discussion et d'organisation de l'action politique, où se prenaient toutes les décisions. C'est également dans la Maison du peuple que vont se développer les activités culturelles pour les familles ouvrières telles que des chorales, des cours de musique, des cercles de théâtre, des sociétés sportives, des conférences, des cours scolaires. Telle était la mise en pratique de l'idée socialiste du relèvement moral et intellectuel parmi la classe ouvrière.»⁴⁰

Au-delà des Maisons du peuple, les coopératives belges ont-elles connu un développement identique à celui suivi par les coopératives de consommation anglaises ?

LA FÉDÉRATION ET LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE DÈS L'APRÈS PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Les problèmes dus à la Première Guerre mondiale sont terribles et forcent les coopératives socialistes, jusqu'alors farouchement attachées à leur indépendance locale, à se fédérer, via notamment une centrale d'achat initialement établie aux Pays-Bas – pays resté neutre durant le conflit –, à la limite frontalière avec la province de Liège. Le 22 mai 1918 est fondée l'Union coopérative de Liège par «fusion de 76 sociétés locales en une seule société régionale qui étend son champ d'action à 164 communes et possède notamment 174 magasins».

Son développement est exponentiel : en 1920, l'**Union coopérative de Liège** «compte 249 magasins répartis dans 213 communes et implantés dans cinq provinces différentes. En outre, elle possède 10 débits de boucherie-charcuterie, 3 magasins d'habillement et confection, 6 magasins régionaux, 1 magasin d'ameublement, 18 boulangeries, etc. Enfin, à côté de la siroperie de Micheroux déjà installée pendant la guerre (...), [elle] dispose

⁴⁰ Orville PLETSCHETTE, *Op. cit.*, 2017, pp. 29-30

bientôt d'autres usines alimentaires de production: confiterie, chocolaterie, confiserie, conserves alimentaires, moutarderie.»⁴¹

À partir de ce moment, l'Union coopérative de Liège est souvent citée comme l'exemple à suivre, en tant qu'elle concrétise les vœux des dirigeants socialistes, qui plaident pour une **centralisation accrue afin de gagner en efficacité, notamment pour lutter contre la concurrence qui s'accroît au niveau du commerce privé** (qui développe de grands réseaux de distribution à l'image de Delhaize)⁴². Cette concentration n'a rien d'original: tous les pays d'Europe ont créé leur «magasin de gros» (*Wholesale Society*) avant la Première Guerre mondiale. **Si un caractère singulier devait caractériser ces coopératives socialistes belges ce serait plutôt leur attachement à leur indépendance, leur caractère local.**

UNE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE DIFFÉRENTE DE CELLE DE ROCHDALE

Les coopératives socialistes connaissent la réussite économique à partir de la production d'un pain de qualité et une ristourne qui permet de réaliser une épargne et de diversifier les consommations avec le charbon, l'épicerie, le textile...

On observe deux stratégies différentes: diminuer les prix du pain ou pratiquer la vente à crédit. Les villes suppriment la vente à crédit alors que les régions industrielles, telle le Borinage, la maintiennent. *«Pour Jean Puissant⁴³, il y aura deux écoles: celle du Vooruit et ses prix élevés, une vente sans crédit, mais permettant d'acheter des jetons pour obtenir son pain, garantissant une bonne trésorerie et des bénéfices considérables grâce aussi à la fidélité de la population socialiste gantoise; ou celle des petites coopératives, prises dans le jeu de la concurrence avec les commerçants, pratiquant la vente à prix bas et à crédit, avec donc*

⁴¹ 50^e anniversaire de l'Union coopérative. 1918-1968, Liège, Union coopérative de Liège, 1968, p. 9; cité par Julien Dohet, 2018, p. 22

⁴² Victor SERWY, *La coopération socialiste de demain*, 1923; cité par Julien Dohet, 2018, p. 52

⁴³ Grand historien contemporain belge du mouvement ouvrier.

des ristournes faibles, mais où des bénéfices sont dégagés par le militantisme des dirigeants et employés des coopératives. »⁴⁴

Comme nous l'avions observé dans le Nord de la France voisin, les coopératives rencontrent l'opposition organisée des petits patrons. Alors que des actions juridiques vont être engagées contre les coopératives de la fédération française Escaut et Sambre (Caudry, Nord), la Belgique voit naître une Fédération des anticopérateurs, puis la Fédération des commerçants en 1893⁴⁵.

⁴⁴ Orville PLETSCHETTE, *Op. cit.*, 2017, p. 27

⁴⁵ Jean-François DRAPERI, *La République coopérative*, 2012

6. L'EXPORTATION DU MODÈLE COOPÉRATIF BELGE

Le modèle coopératif belge a connu un écho international. Orville Pletschette a étudié l'influence déterminante qu'il a eue sur le mouvement coopératif italien⁴⁶. Nous observons ici rapidement l'influence que les Maisons du peuple ont exercée en France.

INFLUENCES ET ÉQUIVALENCES DES MAISONS DU PEUPLE

L'influence belge va naturellement surtout s'observer dans le Nord de la France : *La Paix* est créée en 1885 à Roubaix sur le modèle du *Vooruit* de Gand, par des ouvriers belges travaillant en France, et elle sera le centre de l'activité socialiste des militants locaux. En 1892 les ouvriers de Lille fondent l'*Union lilloise*, déjà forte de 5000 sociétaires en 1901 ; ceux d'Armentières créent l'*Avenir* des ouvriers, etc. Ces coopératives sont toutes liées au Parti ouvrier socialiste.

Le modèle belge porte loin : en 1910 est fondée *la Maison du peuple de la ville de Saint-Claude* dans le Jura, qui donne naissance à un courant coopératif salué par Charles Gide⁴⁷ sous le terme d'« École de Saint-Claude ». **L'École de Saint-Claude** définit une solidarité originale en France développée par la Fraternelle, coopérative de consommateurs de Saint-Claude à partir de 1896. L'un de ses caractères majeurs, repris du modèle belge, réside dans la **destination des excédents qui ne sont pas ristournés aux membres mais versés au bénéfice de l'ensemble de la population communale**, à travers la création de services ouverts à toutes et tous.

Réalisée en partie grâce au renoncement des coopérateurs de la Fraternelle à toucher leur ristourne, la ***Maison du peuple de***

⁴⁶ Orville PLETSCHETTE, *Op. cit.*, 2017

⁴⁷ **Charles Gide** (1847-1932). Militant et grand théoricien de la coopération. Représentant d'abord le courant de la coopération « bourgeoise » se référant au protestantisme, il réalise avec Jean Jaurès, l'unité avec la coopération socialiste (1911). Professeur au Collège de France, il est considéré comme le principal théoricien français de la coopération, inspirateur de l'utopie d'une république coopérative fondée sur la suprématie de la coopération de consommation.

Saint-Claude est inspirée par le Vooruit et obtient le soutien de Jean Jaurès invité par son fondateur, Henri Ponard⁴⁸ (1861–1928).

La Fraternelle abrite dès sa création le siège d'une Bourse du travail, des coopératives de production, des activités mutualistes, une université populaire, une bibliothèque, un théâtre, une imprimerie, etc. Elle fut un foyer incomparable de vie coopérative et socialiste non seulement à Saint-Claude, mais dans tout le territoire du Jura, où elle créa des annexes entre les deux guerres. La coopérative s'est transformée en association en 1984. La Maison du peuple continue aujourd'hui d'être un centre très actif d'entretien de la mémoire, d'action et de réflexion politique et culturelle⁴⁹.

L'INSPIRATION BELGE VA AU-DELÀ DE LA CRÉATION DES COOPÉRATIVES ET MAISONS DU PEUPLE

Le mouvement socialiste belge était resté influencé par Proudhon après la dissolution de l'Association internationale des travailleurs en 1872. La fin du XIX^e siècle est marquée par le mouvement inverse entre la France et la Belgique : le mouvement socialiste belge influence le français et les coopératives sont le principal vecteur de cette influence.

Voici l'exemple des **coopératives du Nord**. Le 22 juillet 1898, les coopératives ouvrières du Nord de la France se fédèrent : 13 sociétés groupant 15 292 membres se réunissent à Lille et proposent d'étendre la Fédération du Nord au Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne. Ils publient un bulletin mensuel tiré à 15 000 exemplaires distribué à toutes les coopératives de la région et réalisent des achats groupés : le chiffre de vente en épicerie est de 31 000 francs en 1900 et de 213 000 fr. en 1904 et, pour

⁴⁸ **Henri Ponard** (1861–1928). Militant socialiste français et député du Jura. Influencé par le Vooruit de Gand, il est l'inspirateur et l'animateur de La Fraternelle (Saint-Claude), coopérative originale que Gide considéra un temps comme fondatrice d'une école, «l'école de Saint-Claude». Militant au sein de la fédération socialiste des coopératives de consommateurs dans les années 1900, il définit un socialisme fondé sur la fédération de communes composées de coopératives de travail et de consommateurs. Héritier à ce titre du socialisme libertaire et de l'anarchisme de la Fédération jurassienne de James Guillaume.

⁴⁹ Alain MÉLO, *Utopies et entreprises : Imaginaires et réalités de la coopération ouvrière en Europe du XIX^e au XXI^e siècle*, 2015

les farines, de 1 688 000 fr en 1901 et de 2 364 000 en 1903. L'inspiration belge va au-delà : « *Les dirigeants de la fédération ne voulaient pas d'ailleurs limiter son rôle à celui d'une simple Commission d'achats ; ils aspiraient à mieux, et voulaient imiter le mouvement coopératif belge voisin, qui, lui aussi affilié au Parti Ouvrier, a déjà fondé en 1899 sa Fédération d'achats, dont les récents congrès de février et de juin 1900 ont montré les résultats intéressants.* »⁵⁰

L'exemple belge passe aussi et surtout par le voyage.

LE VOYAGE EN BELGIQUE

Jean Jaurès découvre la coopération belge à travers la lecture d'un article de César de Paepe publié en 1887 dans la Revue socialiste de Benoît Malon⁵¹, article intitulé « *Le parti ouvrier belge aux dernières élections* », où l'auteur déclarait que ce parti était coopérateur parce qu'il voyait dans la coopération « *une étape vers l'émancipation économique des travailleurs, un acheminement vers le collectivisme.* »⁵²

En 1889, Jaurès entend les discours de plusieurs socialistes belges (de Paepe, Bertrand, Van Beveren, Demblon, Bonvallet) au premier congrès de la Bourse coopérative à Paris. Surtout, il entreprend avec bien d'autres militants socialistes français « **le voyage en Belgique** », en avril 1899, pour l'inauguration de la nouvelle *Maison du peuple de Bruxelles*, œuvre du grand architecte

⁵⁰ Jean GAUMONT, *Histoire générale de la coopération en France*, tome 2, 1924, p. 513

⁵¹ **Benoît Malon** (1841-1893). Proche ami de César de Paepe, militant coopératif (fondateur de la Revendication de Puteaux en 1866), ami d'Eugène Varlin avec lequel il anime la section française de l'Association internationale des travailleurs (AIT). Il adhère à la Fédération jurassienne ralliée à Bakounine. Elu au conseil de la commune de Paris en 1871, compagnon de la féministe et communarde André Léo, plusieurs fois incarcéré, exilé en Suisse, il fonde et dirige *La Revue Socialiste* en 1889, ouverte à toutes les tendances socialistes. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont une *Histoire du socialisme* (1878), un *Manuel d'économie sociale* (1883) et *Le socialisme intégral* (1991).

⁵² Cité par Jean Gaumont, 1959, p. 39

Victor Horta⁵³. Cette inauguration fut un événement culturel important à la croisée de la coopération et de l'art nouveau. La délégation parisienne présente à cette fête ne compte pas moins de cent membres qui furent « *tellement impressionnés [...] que les militants de la Bourse prirent dès lors pour modèle les méthodes de la coopération belge et s'efforcèrent de les faire adopter par les coopératives françaises.* »⁵⁴

Dans son discours du 12 avril 1899, Jaurès déclare : « *Eh bien, nous vous promettons d'aller prêcher votre exemple à nos frères, les initier à l'organisation, à la coopération et de mettre la classe ouvrière en état de gouverner et d'administrer le monde* »⁵⁵. Daniel Ourman commente : « *Ainsi le voyage en Belgique apparaît-il comme une étape essentielle sur la voie qui a conduit Jaurès à reconnaître la valeur de la coopération. L'exemple belge a largement contribué à le convaincre que la coopération est non seulement efficace, mais aussi nécessaire à l'émancipation du prolétariat.* »⁵⁶

Le voyage d'avril 1899 ne concerne pas que Jaurès : Bock de l'Abeille Suresnoise, Cublier du Progrès de Gentilly, Guillemain de l'Avenir de Plaisance, qui est en outre secrétaire de la fédération socialiste *La Bourse des sociétés coopératives ouvrières* (présidée par Jaurès), Marie de l'Économie parisienne, Seigné de l'Egalitaire, qui est aussi trésorier de la Bourse coopérative..., tous vont à Bruxelles : « *L'impression causée sur les délégués par le spectacle grandiose de cette colossale « Maison du peuple » elle-même conçue sur le modèle du Vooruit de Gand, et qu'avait permis de réaliser et d'édifier la puissante coopérative de boulangerie nourrissant 18000 familles de l'agglomération bruxelloise, avec ses dix millions de kilo de pain par an, fut telle que désormais ce seront les méthodes de la coopération socialiste belge que les*

⁵³ **Victor Horta** (1861-1947). Architecte belge, professeur à l'Université libre de Bruxelles puis à l'Académie des Beaux-arts de Bruxelles. Figure majeure de l'Art Nouveau, il est l'architecte de nombreux hôtels, demeures, magasins, ateliers, hôpitaux, gare (la gare centrale), jardins, etc. à Bruxelles, dont une partie a été détruite. Parmi ses nombreuses innovations révolutionnaires, on retient souvent les lignes courbes, la diffusion de la lumière, la conception des moindres détails – mobilier inclus –, et ses préoccupations sociales qui le rend attentif aux conditions de travail dans ses conceptions architecturales (par exemple dans les cuisines des hôtel-restaurants).

⁵⁴ Daniel OURMAN, « Les influences du socialisme belge sur le socialisme français : la coopération (1885-1914) », in RECMA. *Revue internationale de l'économie sociale*, 2001, p. 86

⁵⁵ Ibidem

⁵⁶ Ibid., p. 86

militants de la Bourse vont prendre pour modèles et s'efforcer de faire adopter par les sociétés françaises. »⁵⁷

L'influence des coopératives belges touche aussi le principal contradicteur socialiste de Jaurès, Jules Guesde⁵⁸ (1845-1922), dont le courant collectiviste domine le socialisme du Nord de la France. Elle se traduira par un assouplissement de Guesde vis à vis des coopératives, qui se développent sous l'influence des ouvriers belges. Précisément, Guesde verra surtout **l'intérêt économique des coopératives pour soutenir la lutte politique.**

Soulignons avec Jean Gaumont⁵⁹ qu'au moment où les militants socialistes coopérateurs français se rendaient en Belgique, les coopérateurs socialistes de Hambourg, qui avaient fondé leur Magasin de Gros en 1894, se rendent à Rochdale et à la *Wholesale Society* de Manchester. Ils *« en rapporteront, au contraire, la formule de la coopération neutraliste, autonome, indépendante qu'un militant syndicaliste et socialiste comme Von Elm⁶⁰ (1857-1916, fondateur du mouvement coopératif social-démocrate allemand) défendra à Hanovre la même année au Congrès du Parti socialiste allemand »*⁶¹.

Ce dont témoigne la coopération belge, et qu'avait retenu Jaurès, c'est que **le mouvement coopératif peut constituer la base d'organisation du mouvement ouvrier** : il existait une liaison organique entre parti politique, syndicalisme et mouvement coopératif, mutualiste et associatif. Le corollaire de cette articulation est le suivant : « À l'image du mouvement socialiste belge, la coopération présentait un visage plus pragmatique

⁵⁷ Jean GAUMONT, *Op. cit.*, tome 1, 1924, p. 293

⁵⁸ **Jules Guesde** (1845-1922). Militant socialiste et homme politique français. Fondateur en 1882 du Parti ouvrier. Tenant d'une ligne politique anti-bourgeoise, internationaliste et anticolonialiste. Contradictaire de Jean Jaurès, leurs positions furent appelées « les deux méthodes » du socialisme. Artisan de la fondation de Section française de l'internationale ouvrière (SFIO). Député en 1893, puis de 1906 à 1922, Ministre de 1914 à 1916.

⁵⁹ **Jean Gaumont** (1876-1972). Militant et historien de la coopération française. Auteur de *L'histoire générale de la coopération en France* (1924).

⁶⁰ **Adolph Von Elm** (1857-1916). Fondateur du mouvement coopératif social-démocrate allemand. Concepteur d'une coopérative de consommation multifonctionnelle (logement, crédit, éducation...) en 1896 et fondateur, à Hambourg, de la *Produktion*, grande coopérative qui inspira le mouvement coopératif hambourgeois. Proche de Bernstein, il milite en faveur du 'révisionnisme' de ce dernier.

⁶¹ Jean GAUMONT, *Op. cit.*, tome 1, 1924, p. 293, note 9

que doctrinal. Et, en raison même de son poids au sein de l'organisation socialiste, elle contribua largement à renforcer l'orientation réformiste et le pragmatisme de ce mouvement. »⁶²

La **spécificité de la coopération socialiste belge** s'exprime ainsi en contrepoint la prééminence marxiste : « *Malgré la dissolution de l'AIT en 1876, les magasins coopératifs créés par les sections de l'Internationale parviendront à se maintenir en Belgique. C'est alors vers les années 1880 que se produira le «**coup de génie**»³² des socialistes gantois Edouard Anseele et Edmond Van Beveren, qui, avec la **fondation du Vooruit**, lient leur association coopérative à l'ensemble du mouvement ouvrier et socialiste de Gand. Cet élan est toujours puissant quelques années avant la Première Guerre mondiale : se rendant à son tour en visite chez les coopérateurs belges en 1908, le futur premier secrétaire de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs, Albert Thomas⁶³ dit à son retour «être allé prendre une **leçon de coopération socialiste**. »⁶⁴*

⁶² Daniel OURMAN, *Op. cit.*, 2001, p. 91

⁶³ **Albert Thomas** (1878-1932). Militant socialiste, syndical et coopérateur français, premier directeur du Bureau international du travail (BIT). Ministre de l'armement pendant la Première guerre mondiale, il reste très proche de la cause ouvrière ; il crée le comité du travail féminin et une commission consultative du travail pour assurer la protection générale de la main-d'œuvre. Il suscite l'organisation des coopératives de consommateurs. Partisan de l'inter-coopération entre coopération de production et coopération de consommation.

⁶⁴ Daniel OURMAN, *Op. cit.*, 2001, p. 86

7. LA COOPÉRATION SOCIALISTE BELGE : UN SOCIALISME COOPÉRATIF

C'est en Belgique, pays où le socialisme se caractérise par son choix idéologique en faveur d'un grand pragmatisme que le modèle de la coopérative socialiste s'épanouit. Le mouvement coopératif est en effet l'épine dorsale du Parti ouvrier belge (POB), dont on n'oublie pas qu'il est, à sa création, l'émanation d'une volonté de regroupement entre des coopératives déjà bien implantées, des groupes politiques et des syndicats naissants.

L'importance des activités économiques, sociales, culturelles et sportives pour le POB traduit aussi son «*désintérêt pour les problèmes idéologiques*», qui s'exprime clairement dans sa charte adoptée en 1893 dans un village du Borinage qui a donné son nom au document de référence théorique du mouvement socialiste belge : la «**charte de Quaregnon**».

Ce document est très inspiré par la social-démocratie allemande et le programme d'Erfurt⁶⁵. **Le pragmatisme s'exprime dans l'activité syndicale, mutualiste et coopérative mais aussi dans la vie politique**⁶⁶. Le POB participe en effet rapidement à la vie politique communale, puis nationale belge. Les travailleurs, en particulier les ouvriers de métiers bruxellois, voient dans l'État une protection contre les aléas de l'existence, qui prolonge en quelque sorte le mutualisme.

⁶⁵ Ville allemande, capitale de la Thuringe, où fut adopté le programme qui a servi de ligne politique au Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) de 1891 à 1921.

⁶⁶ Pascal DELWIT, « Le pragmatisme du socialisme belge », in *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, 1996, pp. 215-235

Faisant écho à Orville Pletschette, Julien Dohet rappelle les propos des dirigeants socialistes de la fin du XIX^e siècle. Les députés Jules Destrée⁶⁷ et Émile Vandervelde⁶⁸ écrivent en 1898 :

*« De même qu'il y a des curés, dans chaque village, pour la diffusion des idées catholiques, de même il y a des employés des coopératives, dans chaque centre industriel, pour la propagation des principes socialistes. »*⁶⁹

Ce caractère singulier associe un projet ambitieux, empreint d'idéal – bien plus ambitieux que celui de faire une entreprise coopérative puisqu'il s'agit de **réaliser le socialisme**, de le faire vivre dès maintenant – et une démarche très pragmatique, résoudre le problème le plus essentiel qui soit : manger du pain.

*« Du côté socialiste, la coopérative est indissociable du parti, et ce dès les origines. En effet, une série de coopératives font partie des structures qui décident, en 1885, de se regrouper pour créer le POB. Adhérer au POB est obligatoire pour les membres des coopératives socialistes (le paiement de l'affiliation au parti étant pris en charge par chaque coopérative pour ses membres). »*⁷⁰

Louis Bertrand indique clairement que, *« pour être membre d'une coopérative socialiste, il faut faire une profession de foi socialiste, adhérer en même temps au programme du POB. Dans ces conditions, l'organisation coopérative se confond avec l'organisation même du socialisme. Les progrès de l'une réagissent nécessairement sur les progrès de l'autre. Presque tous les socialistes deviennent coopérateurs et, par conséquent, la coopération bénéficie de toute la propagande socialiste tandis que, réciproquement, par le fait de leur adhésion au POB, tous les coopérateurs sont socialistes. »*⁷¹

⁶⁷ Jules Destrée (1863–1936). Militant socialiste. Député de Charleroi pour le POB. Apprécié pour son plaidoyer en faveur de la Maison du Peuple de Jolimont.

⁶⁸ Émile Vandervelde (1866–1938). Militant et dirigeant socialiste. Professeur à l'Université libre de Bruxelles. Rédacteur de la *charte de Quaregnon* (1894), document fondateur de l'idéologie du POB. Député, ministre de la justice (1918–1921) puis des affaires étrangères (1921–1927). Fondateur de l'Internationale ouvrière socialiste (1923) qu'il préside jusqu'en 1938. Premier Président du Parti ouvrier belge de 1933 à 1938.

⁶⁹ Julien DOHET, *Op. cit.*, 2018, p. 41

⁷⁰ Émile VANDERVELDE, *La coopération neutre et la coopération socialiste*, 2013 (1913)

⁷¹ Louis BERTRAND, *Histoire de la coopération en Belgique*, 1903

A la société *La Concorde* à Roux, c'est le POB lui-même qui définit les conditions d'adhésion justifiées par le fait qu'on se groupe à la fois «*syndicalement, mutuellement, coopérativement.*»⁷² Lors de l'Exposition universelle qui se tient à Gand en 1913, le stand de la **coopérative Vooruit apparaît comme une vitrine du socialisme belge**⁷³. Une carte postale de propagande de la Maison du peuple de Bruxelles résume le projet en montrant le syndicalisme, la coopération et la politique ouvrière séparés être battus par le capitalisme, alors que «*l'union entre la politique ouvrière socialiste, le syndicalisme socialiste et la coopération socialiste au profit du travail permet de vaincre ce même capitalisme.*»⁷⁴

Orville Pletschette souligne qu'en 1898, les dirigeants du POB Émile Vandervelde et Jules Destrée décrivent la **coopération socialiste** en ces termes, citation fréquemment reprise dans l'historiographie: «*(...) ce sont les multiples applications du principe coopératif qui donnent au Parti ouvrier belge sa physionomie propre, ses caractères originaux. Les mutualités, les syndicats, les groupes politiques, qui se rattachent à nos grandes coopératives de consommation, n'en sont pour ainsi dire que des accessoires, des dépendances (...).*» Et encore: «*la Société est avant tout un groupe politique socialiste, et par leur inscription sur les livres de la coopérative, ils font adhésion au programme du Parti Ouvrier.*» Pletschette commente: les dirigeants socialistes considèrent la coopération comme «*le centre de l'organisation socialiste*»⁷⁵.

On mesure la distance qui sépare la conception socialiste belge de la conception française divisée à l'époque entre Jaurès et Guesde: l'un cherchant à unifier le mouvement coopératif au prix d'un accord avec la coopération «bourgeoise», l'autre considérant les coopératives, au pire comme l'instrument d'une trahison, au mieux comme un moyen de financer le parti. De fait: quand le mouvement coopératif français se félicitait de l'accord trouvé en 1912 entre les deux grands courants de la coopération

⁷² François DUQUESNE, *Histoire de la société coopérative de Roux*, 1906

⁷³ Gina DENECKERE et Hannes PIETERS, «Een showcase voor het socialisme: 'Vooruit' in de vitrine van de wereld», in *Gent 1913: op het breukvlak van de moderniteit*, UGent, 2013, pp. 46-61

⁷⁴ Julien DOHET, *Op. cit.*, 2018, p. 46

⁷⁵ Orville PLETSCHETTE, *Op. cit.*, 2017, pp. 25-26

(animés par Jean Jaurès et par Charles Gide), fondant ainsi la **Fédération nationale des coopératives de consommateurs** (FNCC), le socialiste et coopérateur belge Émile Vandervelde écrivait : « *Il y a donc, incontestablement, en France une tendance à réaliser l'unité coopérative, mais c'est la coopération socialiste qui fait à peu près tous les frais du rapprochement entre les deux écoles* »⁷⁶

Ce commentaire est d'autant plus intéressant que, comme on l'a vu plus haut, le POB, que dirigeait Vandervelde, était tout sauf révolutionnaire. Son orientation réformiste et pragmatique est bien connue, en raison même de la place qu'y tint la coopération dès sa naissance. Mais ce pragmatisme n'en est pas moins résolument socialiste.

Mauss relève avec intérêt que **l'action économique l'emporte sur l'action politique** :

« *Au lieu de donner la première place à l'action politique, ils [les coopérateurs belges] la relèquent au second plan derrière l'action économique du prolétariat qui s'organise [et] à une face juridique et morale de la plus haute et de la plus belle nouveauté* », affirme Marcel Mauss⁷⁷.

Il s'agit « *de faire vivre autant que possible, dès maintenant, en régime capitaliste, le prolétariat de sa vie future, sous la forme du communisme le plus complet, de la solidarité la plus rationnelle, de l'action la plus consciente et la plus autonome* », comme « *il s'agit de vivre tout de suite la vie socialiste, de la créer de toutes parts* »⁷⁸. Pour le fondateur de l'anthropologie française, **la Maison du peuple porte tout l'édifice socialiste** : « *L'école d'administration communiste, de fraternité et de droit, exemple de propriété collective, œuvre de solidarité ouvrière et populaire* »

⁷⁶ Émile VANDERVELDE, *Op. cit.*, 2013 (1913), p. 95 ; cité par Daniel Ourman, 2001, p. 91

⁷⁷ **Marcel Mauss** (1872-1950). Philosophe français, « père » de l'anthropologie sociale française, titulaire de la 1^{re} chaire d'anthropologie au Collège de France. Militant socialiste proche du socialisme révolutionnaire et coopérateur, il est l'un des artisans du rapprochement en Gide et Jaurès en 1912. Contributeur au journal *L'Humanité*, il sera un observateur attentif et critique de la violence révolutionnaire des Bolchéviques.

⁷⁸ Marcel MAUSS, « L'action socialiste », in *Mouvement socialiste*, 15 octobre 1899

LE SOCIALISME BELGE EST FONDAMENTALEMENT COOPÉRATIF

Chassé-croisé franco-belge de la coopération volontaire

FRANCE

1840 : Proudhon : Qu'est-ce que la propriété ?

1848 : Ateliers municipaux (Jean-François Coulon⁷⁹)

BELGIQUE

1849 : Association des ouvriers tailleurs (Jean-François Coulon)

1866 : César de Paepe tente de rallier Marx à la cause coopérative

1872 : Maison du peuple de Jolimont

1880 : Le Vooruit, Maison du peuple de Gand

1889 : Maison du peuple de Bruxelles

1914 : 149 Maisons du peuple en Belgique

1899 : De nombreux coopérateurs socialistes français, y compris guesdistes, vont à Bruxelles à l'occasion de l'inauguration de la Maison du peuple : Bock (l'Abeille Suresnoise), Cublier (Progrès de Gentilly), Guillemin (l'Avenir de Plaisance) et Jaurès (la Bourse coopérative)

1900 : Henri Ponard au Vooruit

1908 : Albert Thomas en Belgique : « Leçon de coopération socialiste »

⁷⁹ **Nicolas Coulon** (1816-1890). Militant socialiste révolutionnaire belge. Il est co-fondateur de la précoce *Société de secours mutuels des tailleurs* de Bruxelles en 1837, et fondateur de l'*Association fraternelle des ouvriers tailleurs* (1849). Inclassable d'un point de vue idéologique, il relève d'un attachement constant à l'engagement dans des activités, engagement que saluera César de Paepe.

1886: Guillaume De Greef⁸⁰, *Introduction à la sociologie*, (2 volumes, 1886-1889)

1900: Émile Vandervelde, président de la IIe internationale. Un socialisme anti-autoritaire inspiré par Proudhon et l'anarchisme.

FRANCE

1885: La Paix à Roubaix par des ouvriers belges

1888: Edouard Anseele et Louis Bertrand au familistère de Guise

1889: La Bourse coopérative de Jean Jaurès. Visite et discours de Louis Bertrand, César de Paepe, Van Beveren, Demblon, Bonvallet

1889: Benoît Malon, *Le socialisme intégral*

1899: Jean Jaurès à Saint-Claude

A partir de 1900: nombreux discours d'Edouard Anseele et de Émile Vandervelde en France

1910: La Fraternelle, Maison du peuple de Saint-Claude

1912: Fusion de l'Union coopérative et de la Bourse coopérative, fondation de la FNCC. Émile Vandervelde commente: «... aux frais de la coopération socialiste»

⁸⁰ **Guillaume de Greef** (1842-1924). Sociologue belge d'inspiration proudhonnienne. Il enseigna à l'Université Nouvelle de Bruxelles.

B. LA DOUBLE PERTE COOPÉRATIVE ET SOCIALISTE

8. ÉVOLUTION PARADOXALE DE LA RELATION ENTRE SOCIALISME ET COOPÉRATION EN EUROPE

A partir des années 1890, le socialisme coopératif belge se reconnaît dans le programme social-démocrate d'Erfurt. Ce programme, essentiellement rédigé par Karl Kautsky⁸¹ et Edouard Bernstein⁸², marque un tournant majeur de la pensée marxiste : Karl Kautsky reprend pour l'essentiel les fondements marxistes dans la partie théorique du programme d'Erfurt mais y intègre les coopératives : « *Le régime socialiste, est-ce donc autre chose qu'une coopérative élargie et généralisée ?* »⁸³

Bernstein s'éloigne plus sensiblement de Marx en affirmant la **place centrale des coopératives et des syndicats**, annonçant une posture plus réformiste que révolutionnaire. Il reconnaît également la « *coopération comme l'un des éléments du socialisme* »⁸⁴, et va jusqu'à définir le **socialisme comme « la réalisation du principe coopératif »**. Ces deux apports sont à la fois complémentaires et contradictoires, annonciateurs d'un hiatus durable – mais peut-être presque inévitable – entre la théorie révolutionnaire et la pratique réformiste⁸⁵.

⁸¹ **Karl Kautsky** (1854–1938). Théoricien marxiste et dirigeant de la social-démocratie allemande. Il rejoint le parti socialiste autrichien pendant ses études à Vienne et se lie d'amitié avec Friedrich Engels pendant un séjour à Londres. Il s'oppose à la ligne pro-guerre du SPD et fonde le USPD indépendant. Opposé à la ligne des bolchéviques et au communisme de Lénine, il se détourne de la révolution russe et rejoint de nouveau le SPD.

⁸² **Edouard Bernstein** (1850–1932). Théoricien, dirigeant et historien de la social-démocratie allemande. Il est un des premiers à tenter une révision complète des théories de Karl Marx, notamment en ce qui concerne la chute imminente du capitalisme et la dictature du prolétariat, où il développe le « gradualisme » comme base théorique de la politique du SPD mais reste moins influent que Kautsky.

⁸³ Karl KAUTSKY, *Konsumvereine und Arbeiterbewegung*, Vienne, 1897, p. 31 ; cité par Mutschler, 1912, p. 59 ; cf. aussi Karl Kautsky, *Le programme d'Erfurt*, 1891

⁸⁴ Jean GAUMONT, *Op. cit.*, 1924, p. 62

⁸⁵ Erich MATTHIAS, « Idéologie et pratique : le faux débat Bernstein-Kautsky », in *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 19^e année, n°1, 1964, pp. 19–30

Comme Kautsky, Bernstein connaît bien la pensée de Marx et d'Engels dont il est l'un des héritiers et, comme Kautsky, l'un de ses exécuteurs testamentaires (Engels meurt en 1895). Mais il est marqué par le libéralisme et a accès à une vie aisée. En 1872, il adhère au Parti ouvrier social-démocrate (*Sozialdemokratische Partei Deutschlands* – SPD) dirigé par Auguste Bebel⁸⁶. Menacé par Bismarck, il quitte l'Allemagne en 1880 pour la Suisse puis la Grande-Bretagne.

Il y rencontre Marx et travaille avec Engels. A Londres, il découvre également les positions réformistes des ouvriers anglais et se rapproche des théoriciens du fabianisme, Sydney Webb et Beatrice Potter⁸⁷; il affirme lui-même s'être éloigné de Marx et Engels à partir de 1897, lors d'une conférence qu'il donne à la *Fabian Society*. Il se lie avec Ramsay MacDonald⁸⁸, Premier ministre travailliste en 1924, et fréquente une société aisée telle le *National Liberal Club*. Dès lors il s'oppose à Bebel et Kautsky au sein du SPD.

Est-ce que le révisionnisme de Bernstein constitue une reconnaissance du socialisme belge ? L'évolution de Bernstein conforte les coopératives: concrètement, il a fondé sa critique de Marx au contact des coopérativistes anglais Beatrice et Sydney Webb et il a joué un rôle déterminant dans l'achèvement du ralliement de Jaurès à la coopération deux ans plus tard. Paradoxalement, l'intégration de la coopération dans la stratégie sociale-démocrate de Bernstein va affaiblir la conception socialiste de la coopération.

⁸⁶ **Auguste Bebel** (1840-1913). Théoricien et dirigeant de la social-démocratie allemande. Parmi les fondateurs du SPD.

⁸⁷ **Beatrice Webb** (1858-1943). Théoricienne anglaise de la coopération, elle se positionne en faveur du pouvoir des consommateurs et critique la coopération des travailleurs défendus par le mouvement socialiste. Elle est une figure de la Fabian Society avec son mari **Sydney Webb**. (La Fabian Society est un cercle politique de centre gauche fondé en 1884 et constitutif du parti travailliste). Elle inaugure le concept de fédéralisme coopératif par lequel les coopératifs de consommations devraient s'emparer de l'activité de production. Autrice de *Le Mouvement Coopératif en Grande-Bretagne* (1891).

⁸⁸ **Ramsay MacDonald** (1866-1937). Dirigeant socialiste britannique.

FORCES ET FAIBLESSES DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Dès Erfurt, on voit ainsi se creuser un hiatus entre un discours se référant au rôle révolutionnaire du parti, à son projet politique en rupture avec l'économie dominante et une pratique politique réformiste, de négociation et d'adaptation. Ce hiatus est fondateur puisque le responsable du mouvement coopératif français Jacques Moreau demande en 2003 *«pourquoi le parti socialiste, aussi systématiquement, éprouve-t-il depuis sa création le besoin de récuser sa pratique réformiste dans des textes de congrès qui prônent la rupture avec le capitalisme ?»*⁸⁹

Avec Kautsky, le programme d'Erfurt reprend la théorie marxiste de la révolution, la dictature du prolétariat, la socialisation des moyens de production tout en demandant, avec Bernstein, des réformes concernant le vote des femmes, l'interdiction du travail des enfants, la création de coopératives d'État, etc. Il s'agit *«d'un programme mixte, à la fois révolutionnaire dans le dogme et réformiste dans la pratique, un compromis entre les tenants de l'orthodoxie et les partisans d'exigences politiques»*.

Après la mort d'Engels en 1895, Bernstein abandonne la thèse révolutionnaire de Marx. Son ouvrage *Die Voraussetzungen des Sozialismus* («Les hypothèses du socialisme») paru en 1899, traduit en français la même année par Jean Rivière, a marqué une étape dans la stratégie socialiste : il fait l'objet de vives discussions dans tous les congrès – Hanovre en 1899, Lubeck en 1901, Dresde en 1903 –, et chacun est appelé à prendre position vis-à-vis du «révisionnisme» de Bernstein. Ce terme témoigne de l'importance de la critique de Bernstein qui s'attaque au fondement même de la thèse de Marx à propos de la théorie de la plus-value, de la baisse tendancielle du taux de profit et, partant, du caractère inéluctable de la disparition du capitalisme, auquel Bernstein oppose sa faculté d'adaptation qui le transforme progressivement en régime socialiste.

⁸⁹ Jacques MOREAU, *Les socialistes français et le mythe révolutionnaire*, 2003

Rosa Luxembourg⁹⁰ accuse Bernstein d'abandonner « *les principes généraux de la démocratie socialiste* » et de limiter le socialisme à « *une modeste participation aux profits capitalistes* »⁹¹. Bernstein maintient sa position dans le numéro du *Mouvement socialiste* de juin 1899.

Le 10 février 1900, Jean Jaurès fait une conférence dans une rencontre présidée par Jean Allemane sur « *Bernstein et l'évolution de la méthode socialiste* ». Il suit Bernstein dans son appréciation sur « **la valeur révolutionnaire** » **du syndicat et de la coopération, qui doivent être « coordonnés au mouvement socialiste »** et affirme : « *Ce ne sont pas, comme le croit Kautsky, des instruments secondaires, c'est la première forme de l'organisation générale et révolutionnaire de la classe ouvrière. [...] Nous avons multiplié les coopératives et nous allons leur donner, comme en Belgique, un grand objet. Cet objet, ce sera les Maisons du peuple* »⁹²

Le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) va alors adopter très progressivement et partiellement cette mixité.

DE LA RÉVOLUTION À LA RÉFORME: LE SPD DE 1899 À 1918

Lors du congrès de Hanovre de 1899, Kautsky et Rosa Luxembourg condamnent les thèses exposées par Bernstein dans *Présupposés du socialisme* ou *Prémises du socialisme* qui vient de paraître ; après un duel oratoire historique avec Jaurès en 1904, Bebel se rallie au réformisme l'année suivante. Le réformisme devient majoritaire au sein du parti avec le ralliement de Kautsky en 1910.

⁹⁰ Rosa Luxembourg (1871-1919). Militante révolutionnaire allemande et théoricienne du socialisme et du communisme. Elle se prononce contre Bernstein dans une série d'articles réunis en un ouvrage en 1899 *Réforme sociale ou révolution ?* D'abord proche de Kautsky contre Bernstein, elle s'en éloigne pour fonder avec Karl Liebknecht la *Ligue spartakiste*, qui deviendra le *Parti communiste d'Allemagne* (KPD) en 1918. Militante contre la guerre en 1916, elle soutient l'établissement des conseils de soldats et d'ouvriers au lendemain de la guerre. Elle est assassinée en 1919 par des militaires venus l'arrêter, sort également réservé à Karl Liebknecht. Auteure de nombreux ouvrages dont *L'accumulation du capital* (1913) où s'appuyant sur le Capital de Marx elle introduit une analyse de l'impérialisme.

⁹¹ Cité par Gaumont, 1959

⁹² Jaurès, Conférence du 10 février 1900, *Mouvement socialiste*, 1 et 15 mars 1900 ; citée par Gaumont, 1959

En 1913, l'adhésion réformiste du parti est confirmée et en 1914, les socialistes votent les crédits de guerre. Lénine dénonce une trahison du socialisme. En 1916, le SPD connaît deux scissions : la fondation de la *Ligue Spartacus* par Franz Mehring⁹³, Clara Zetkin⁹⁴, Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht⁹⁵, et la formation du Parti social-démocrate indépendant (USPD) par des pacifistes modérés (Bernstein, Kautsky, Haase, Ledebour) exclus du parti en 1917⁹⁶. Cette mutation semble inévitable d'un point de vue pratique.

Lors du congrès de l'Internationale socialiste à Amsterdam, Molkenbuhr⁹⁷ présente le système allemand et sa réussite ; le congrès vote en faveur de la généralisation d'un tel système, complété par une assurance chômage : « *Considérant que la société a un intérêt évident à soutenir les forces du travail, il faut créer des institutions qui auront pour but d'empêcher la misère des travailleurs et d'éviter la déperdition des forces ouvrières causée par elle [...]. Dans la société capitaliste, on ne peut mieux atteindre ce résultat que par des lois établissant une assurance efficace des travailleurs.* »⁹⁸

En 1906, les coopératives semblent déjà marginalisées mais le rôle reconnu aux syndicats semble annoncer la **neutralité coopérative**. En effet lors du Congrès du SPD à Mannheim de 1906 on débat sur les rôles respectifs des syndicats et du parti : Bebel s'oppose à Kautsky qui souhaite la prééminence du parti. Le résultat – égalité des deux forces – revient à reconnaître l'autonomie des syndicats ; le congrès se termine sur la notion d'égalité entre les deux forces, ce qui revient à reconnaître

⁹³ **Franz Mehring** (1846-1919). Penseur et historien marxiste. D'abord membre du SPD, il rejoindra ensuite le Parti communiste d'Allemagne (KPD).

⁹⁴ **Clara Zetkin** (1857-1933). Militante marxiste et députée socialiste allemande. D'abord membre du SPD, elle rejoindra ensuite l'USPD, puis la *Ligue spartakiste*, qui deviendra le KPD. Figure du féminisme, elle est à l'origine de la journée internationale des droits des femmes.

⁹⁵ **Karl Liebknecht** (1871-1919). Militant co-fondateur et député socialiste du SPD. Il en est exclu suite à son opposition à la Première Guerre mondiale et fonde avec Rosa Luxemburg la *Ligue spartakiste*, qui deviendra le KPD en 1918.

⁹⁶ Jacques BRASSEUL, « Genèse de l'État-providence et naissance de la social-démocratie : Bismarck et Bernstein », in *Les Tribunes de la santé*, 2012, pp. 71-88

⁹⁷ **Hermann Molkenbuhr** (1851-1927). Militant, co-fondateur et député socialiste du SPD.

⁹⁸ Jacques BRASSEUL, *Op. cit.*, 2012

l'autonomie des syndicats et à placer « *les intérêts matériels de la classe ouvrière au-dessus de sa mission révolutionnaire* »⁹⁹.

Cette transformation du SPD s'accompagne d'une ascension politique remarquable, qui compte un million de membres en 1914 et passe de 2 députés en 1870 à 35 en 1890 et 110 en 1912. Simultanément le parti devient « *une machine riche et puissante, une véritable administration avec, en 1914, 15 000 permanents (plus 200 000 militants employés dans les caisses d'assurance), 91 journaux quotidiens, 5 000 associations locales, des centaines d'institutions culturelles, des théâtres célèbres et plus de mille bibliothèques (...). Les députés du parti s'embourgeoisent vite comme le remarque aussi Jaurès en France* ». Il devient respectable et s'intègre dans la société allemande et le régime impérial¹⁰⁰.

Dès avant 1914, le parti « *devient une fin en soi, une machine puissante capable d'assurer l'élection de ses membres* », et nombre de ses dirigeants rêvent « *de faire de la social-démocratie un parti respectable, intégré au régime impérial et à la société allemande* »¹⁰¹.

Cette évolution s'accompagne de deux processus qui vont largement contribuer à isoler le mouvement coopératif au regard de l'action syndicale et politique : l'autonomie et la neutralité des coopératives.

⁹⁹ Jacques DROZ (dir.), *Histoire générale du socialisme*, 1974

¹⁰⁰ Jacques BRASSEUL, *Op. cit.*, 2012, p. 44

¹⁰¹ Ibidem

9. AUTONOMIE ET NEUTRALITÉ DES COOPÉRATIVES

AUTONOMIE DES COOPÉRATIVES

Au Congrès socialiste de Copenhague en 1910, les **partis socialistes acceptent que la coopération ne soit pas subordonnée au parti** et mise sous sa tutelle. Jaurès écrit dans *Le Mouvement socialiste* : « Les socialistes sont très fortement invités à entrer dans les coopératives, à y propager l'esprit de notre parti, à donner une partie des trop-perçus à des œuvres d'intérêt collectif ouvrier, notamment au développement de la coopération elle-même. Mais aucune obligation sectaire n'a été édictée qui pût compromettre l'autonomie de la coopération, la jeter dans les agitations électorales, en contrarier le recrutement et en rétrécir la base. La valeur socialiste propre de la coopération, sa force éducative, la première indication qu'elle donne dans le sens de la démocratie économique et la socialisation des forces d'échanges et de production ont été hautement reconnues [...] »¹⁰².

Cette confiance dans les coopératives pour établir des démocraties économiques au sein du système capitaliste, l'idée qu'elle y jouisse de la même autonomie que celle que lui attribuent les socialistes vis à vis du parti ne sera pas confirmée par l'évolution ultérieure du mouvement. **Les coopératives ne poursuivent pas plus l'établissement du socialisme que d'un autre projet politique.** Elles répondent à des besoins dont la satisfaction est nécessaire, dans l'instant, sans nécessairement s'engager dans une transformation globale.

L'effet de la désolidarisation du projet politique et de l'organisation coopérative est à double sens : à défaut d'un rôle central attribué aux coopératives, le programme social-démocrate se coupe de la force économique qui lui permettait d'ambitionner un changement de société. Le mouvement coopératif va jusqu'à l'affichage de sa « neutralité » au regard des gouvernements et des politiques publiques. Toutefois, là encore la Belgique fait

¹⁰² Jaurès, cité par Gaumont, 1959, p. 92

exception un temps en reliant la coopération volontaire – privée – et la coopération publique – étatique : nous y revenons plus loin. La **neutralité coopérative** devient un principe du mouvement coopératif international.

Certes, ainsi que l'énonce Jean Jaurès, il n'y a pas de prééminence entre le parti, le syndicat et la coopérative. **La coopération peut se développer sans définir un projet politique d'ensemble. Mais elle est incapable de provoquer un changement économique macroéconomique si elle ne définit pas un tel projet, si elle ne s'y engage pas concrètement, si ses militants et son organisation ne s'appuient pas sur une force de transformation sociale.**

Pour produire le changement projeté, il faut encore penser l'articulation entre les trois institutions revendiquées par Jaurès. De ce point de vue, l'autonomie des syndicats par rapport au parti défendue et acquise par Bebel à Mannheim en 1906, et la neutralité coopérative acceptée par le mouvement socialiste en 1910 à Copenhague, témoignent de l'éloignement de l'utopie socialiste de sortir du capitalisme. Si l'amélioration de la situation de la classe ouvrière au sein du capitalisme est impérative et incontestable – aucun ouvrier ne la contesterait – cette amélioration n'équivaut pas à l'émancipation de la condition ouvrière. Cette question rejaillit à plusieurs reprises et de façon manifeste dans l'histoire de la coopération de consommation.

EFFETS DE L'AUTONOMIE SYNDICALE ET DE LA NEUTRALITÉ COOPÉRATIVE : L'EXEMPLE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATEURS

Sans retracer l'histoire de la coopération européenne, il suffit de rappeler la faillite des années 1980 des Fédérations des coopératives de consommateurs européennes, fers de lance du mouvement coopératif depuis l'établissement des *Wholesales Societies* dans tous les pays d'Europe à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Cette faillite a touché peu ou prou tous les pays d'Europe, à l'exception de la Suisse et dans une moindre mesure l'Italie.

Les coopératives n'ont pas toutes disparues mais la puissance économique, le mouvement social et l'utopie politique qu'elles poursuivaient se sont effondrés.

Au moment où ils rencontrèrent des difficultés économiques, les coopérateurs ont constaté :

- Que les **partis socio-démocrates n'ont pas soutenu les fédérations coopératives socialistes** contre les *trusts* qui les menaçaient et qui les ont finalement absorbées pour l'essentiel ; en France, la gauche socialiste au pouvoir en 1984-1985 a même refusé le soutien bancaire que demandait la FNCC (Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs).
- Que les **syndicats**, dont le syndicalisme révolutionnaire – la Confédération Générale du Travail (CGT) en France – **se sont retournés contre les directions des coopératives de consommateurs** dès lors que celles-ci ont connu des difficultés économiques. Les accords antérieurs passés entre syndicats et coopératives, qui allaient très loin dans la solidarité réciproque, ont volé en éclat au moment de la crise.

Qu'elle soit belge, allemande ou française, la **ligne réformiste se justifie par un souci d'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière**, considérée à la fois comme un pas en avant et comme une étape vers le socialisme. Suivant Jaurès, cette marche vers le socialisme supposait non seulement **l'essor des coopératives mais une articulation entre les trois forces politique, syndicale et coopérative**. Au moins jusqu'en 1980, ces trois forces existaient puissamment mais n'étaient pas, ou étaient insuffisamment, coordonnées à l'initiative des partis et à celle des fédérations coopératives pour susciter une véritable solidarité.

Si la social-démocratie s'est éloignée du coopérativisme, identiquement, les coopératives se sont éloignées du mouvement socialiste. Ce qui n'empêchent pas qu'elles suivent des évolutions sociologiques comparables : en effet, de même que les partis socialistes tel le SPD, les coopératives sont sensibles à l'« embourgeoisement ».

Ce fait a été observé au familistère de Guise, où l'une des causes de la faillite de 1968 serait l'éloignement des familistériens de la sphère du travail productif et partant de la compréhension des conditions de la réussite économique de l'entreprise¹⁰³.

Julien Dohet note à propos du **Vooruit** : « Le « modèle gantois », pragmatique, imbriquant au POB toutes les formes du mouvement ouvrier et multipliant les « services », marque durablement et en profondeur l'histoire du **socialisme « à la belge »**. D'autant qu'il est d'une grande efficacité, ce qui permet au socialisme gantois de se distinguer par son taux de syndicalisation, son poids électoral, etc. (...) »

Le poids du *Vooruit* se marque également dans le paysage de la ville, avec principalement la maison du peuple *Ons Huis* au *Vrijdagmarkt* et le *Palais des fêtes*, ainsi qu'avec l'érection d'une maison du peuple dans chacun des quatre principaux quartiers ouvriers de la ville. Avec les usines de production de la coopérative, puis avec la prise de participation dans des initiatives mixtes avec la frange la plus « ouverte » du patronat gantois, c'est un véritable empire que dirige Edouard Anseele. « Cet empire incarne à la fois l'immense succès du mouvement ouvrier et son embourgeoisement »¹⁰⁴.

En s'institutionnalisant, les coopératives s'autonomisent et affichent une neutralité qui les protège d'évolutions politiques sur lesquelles elles ne peuvent agir. Sous cet angle, le mouvement coopératif belge va encore une fois maintenir une position originale.

RETOUR SUR LA NEUTRALITÉ POLITIQUE DES COOPÉRATIVES

Orville Pletschette relie la décision de l'ACI relative à la neutralité à la décision de l'Internationale socialiste réunie à Copenhague (1910) : « Contre la position des socialistes belges désireux de

¹⁰³ Jean-François DRAPERI, *Godin, inventeur de l'économie sociale. Une histoire du familistère de Guise*, 2022

¹⁰⁴ Julien DOHET, *Op. cit.*, 2018, p. 22

maintenir l'affiliation des coopératives au mouvement socialiste, Von Elm avait déjà défendu le principe de neutralité coopérative au congrès international socialiste, expliquant que la coopération de consommation permettait la démocratisation et la socialisation de l'économie, mais qu'il fallait respecter l'autonomie du mouvement coopératif, afin de maintenir son unité. Il ne fallait pas pour autant que le mouvement socialiste se désintéresse de la coopération, car la résolution indiquait qu'il serait préférable d'avoir davantage d'adhésion à la coopération parmi les organisations politiques et syndicales, sans aller à l'encontre de l'indépendance du mouvement coopératif. »

La résolution prise par l'ACI au congrès de Hambourg, réunit quelques mois après le congrès de Copenhague, est la suivante : *« Le congrès coopératif international, sans vouloir se mêler en cela de questions politiques, salue la résolution du congrès socialiste international de Copenhague reconnaissant l'unité et l'autonomie du mouvement coopératif, la grande valeur et la signification des organisations de consommateurs pour les classes laborieuses, et qui invite les travailleurs à devenir et à rester des membres actifs des sociétés de consommation. Le congrès coopératif international attend de cette résolution, qui affirme le principe de l'unité et de l'autonomie du mouvement coopératif, un renforcement sensible du mouvement coopératif. »*¹⁰⁵

Précisant que ce congrès de Hambourg donne à l'ACI sa constitution définitive, Watkins relève les points suivants : les buts de l'Alliance sont définis en termes pratiques, aucun principe spécifique n'est énoncé ; aucune référence n'est faite à la participation aux bénéfices ni à l'association ouvrière ; **l'Alliance ne s'occupe ni de politique ni de religion, la coopération est un « terrain neutre »** (article 7).

En réalité, *« en ce qui concerne les tenants du mouvement coopératif neutre, y compris parmi les socialistes français et allemands, souhaitant pouvoir élargir le mouvement coopératif à l'ensemble des consommateurs, ils n'auront fait que le dépolitiser, croyant*

¹⁰⁵ Cité par Watkins, p. 93

ainsi pouvoir le préserver dans ses performances économiques, commerciales et productives»¹⁰⁶.

Les résolutions du Congrès de Gand (1924), qui coïncidait avec le 50^e anniversaire de la fondation du Vooruit, témoigne de cette **dépolitisation**. Ce congrès fut le premier où participa une représentation des coopératives des pays de l'URSS. Ces derniers proposèrent que la neutralité de l'Alliance inclue la possibilité de condamner «*les actes hostiles des gouvernements à l'égard des coopératives, ou de s'élever contre eux*»¹⁰⁷. Cet amendement fut contré par une résolution britannique et refusé par 397 voix contre 183.

De même que **l'autonomie coopérative a coupé les représentants de la social-démocratie de leur base sociale, la neutralité coopérative a coupé les coopérateurs d'une expression politique**. En fin de compte, ce principe de l'autonomie, aujourd'hui quatrième des sept principes de l'ACI et le seul relatif au rapport entre les coopérative et l'économie dominante..., est très politique au sens où il reviendrait à accepter le marché sans le questionner?

Cependant, il «naturalise» le marché, s'interdisant de critiquer son évolution autrement que par des prises de positions occasionnelles et dispersées. **En se déclarant autonomes et se tenant à distance de toute régulation politique, les coopératives font pratiquement acte d'adhésion de principe au libéralisme économique**. Seul le débat sur le juste prix provoqué par l'intercoopération (sixième principe) serait de nature à discuter le concept de marché, comme le pensait Albert Thomas dans son rapport au congrès de Gand.

Mais comme nous le savons, **l'inter-coopération est restée lettre morte**, sauf exception. Tout se passe comme si le hiatus relevé plus haut entre le discours (révolutionnaire) et les pratiques (réformistes) de la social-démocratie trouvait son équivalent au sein du mouvement coopératif: le quatrième principe n'entrerait pas en contradiction avec la finalité alternative de la coopération

¹⁰⁶ Orville PLETSCHE, *Op. cit.*, p. 104

¹⁰⁷ Watkins, 1971, pp. 157-158

si le sixième principe avait le même caractère d'obligation que lui.
La définition des conditions politiques de l'inter-coopération pourrait fonder une politique économique de la coopération.

Ce n'est pas impossible : une telle forme de **régulation conjointe entre les associations et l'État a déjà existé**, certes dans un tout autre contexte, celui de l'**Europe médiévale**.

Le contrôle des prix, leur définition en lien avec une qualité dûment précisée, la régulation de la concurrence entre artisans d'un même métier, l'interdiction de « dépriser » la marchandise d'autrui, l'obligation de l'entraide entre artisans, les salaires égaux dans une même guilde, la limitation de la taille des entreprises, la formation des jeunes apprentis, la priorité donnée aux achats à usage domestique sur les achats commerciaux, les amendes versées pour moitié à la profession pour moitié à la puissance publique, etc. Ces règles étaient précisément définies ainsi que le révèle le livre des métiers d'Etienne Boileau (1268). Si bien qu'*« on aurait jadis bien étonné un commerçant si on lui eût dit qu'un jour viendrait où aucune solidarité n'existerait entre les personnes exerçant la même activité »*¹⁰⁸.

En réalité, si les quatre premiers des sept principes de l'ACI sont généralement appliqués (au moins formellement au regard de la loi), les trois derniers sont plus souvent des vœux sans aucun doute sincères mais sans effets concrets à l'échelle du mouvement coopératif. Ces manques témoignent de l'**absence d'une véritable politique coopérative** : si ces trois principes étaient légalement encadrés, rendus obligatoires, ils seraient respectés comme les quatre premiers.

Les coopératives ne seraient pas seulement un ensemble d'entreprises alternatives, elles formeraient un véritable secteur, au sens où le définissait Georges Fauquet¹⁰⁹, et pourraient contribuer à la régulation politique des marchés — comme tentait encore de le faire en France la FNCC dans l'immédiat après la Seconde Guerre mondiale — et ambitionner de faire mouvement autour d'un projet d'**économie alternative**.

¹⁰⁸ Franklin, 2004, p. 205 ; Draperi, 2021

¹⁰⁹ **Georges Fauquet** (1873–1953). Théoricien de la coopération aux côtés de Charles Gide.

Finalement, **la neutralité et l'autonomie coopératives ont provoqué un même affaiblissement politique, syndical et coopératif du socialisme**: alors que le parti et le syndicat perdaient de vue l'horizon révolutionnaire, la coopération abandonnait son ambition de fonder une économie alternative au capitalisme. Les uns et les autres se sont concentrés sur l'amélioration de la vie quotidienne et l'acquisition d'avantages immédiats dans le cadre du compromis fordiste arbitré après la Seconde Guerre mondiale par l'État providence.

Reconnaissant l'autonomie et la neutralité coopératives, les deux congrès de 1910 – de Copenhague pour l'Internationale socialiste et de Hambourg pour l'ACI – ont facilité le rapprochement des deux fédérations des coopératives de consommateurs françaises, l'*Union coopérative* présidée par Charles Gide, chrétienne et bourgeoise, et la *Bourse coopérative* présidée par Jean Jaurès, socialiste et ouvrier. La commission chargée de la rédaction de la déclaration constate *«l'accord de ces principes purement coopérativistes avec ceux qui sont inscrits dans le programme du socialisme international, mais réclame, comme l'ont reconnu les Congrès de Hambourg et de Copenhague, l'autonomie du mouvement coopératif»*.

Du point de vue socialiste, la base de l'accord de 1912 est fidèle aux positions de Thomas :

«La substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit ; l'appropriation collective et graduelle des moyens d'échange et de production par les consommateurs associés, ceux-ci gardant dorénavant pour eux les richesses qu'ils auront créées.»

10. ORIGINALITÉ DE LA POSITION BELGE

Les représentants belges au congrès de Copenhague se sont prononcés contre l'autonomie des coopératives vis-à-vis du parti et font une lecture originale du congrès de Hambourg :

« La définition de l'idée coopérative – aussi bien au sein de la coopération « pure » ou neutre – est dorénavant vue dans sa réelle valeur de pouvoir résoudre la question sociale, au-delà du simple principe qu'elle représentait la fin en soi de l'action coopérative. Enfin, et cela était très cher à la vision de Servy, la centralisation coopérative sera considérée comme l'unique voie viable pour renforcer le mouvement coopératif, y compris à une échelle internationale qu'en ce qui concerne l'évolution de la coopération en Belgique. »

Finalement, selon Victor Servy, les belges eurent le **sentiment d'avoir sauvé l'essentiel** :

« Servy estima qu'un compromis fut trouvé entre les thèses respectives des socialistes belges et allemands, à savoir de ne pas vouloir rompre absolument avec le principe de neutralité coopérative dans tous les pays, mais de pousser à ce que des relations soient toujours plus proches entre coopérateurs et parti socialiste. »¹¹⁰

En miroir de la relative marginalité d'une conception coopérative du socialisme après la réception de l'œuvre de Marx, on peut se demander si, face à la théorie gidienne de la coopération (issue de la pensée de Charles Gide), **le mouvement coopératif n'a pas manqué d'une théorie socialiste de la coopération** interprétant et poursuivant l'expérience belge, qui lui aurait peut-être donné la force d'éviter de se perdre dans une neutralité illusoire.

Pour autant, l'unification de 1912 en France a également permis l'expression de courants de pensée en Belgique et en France, qui

¹¹⁰ Orville PLETSCHEFFE, *Op. cit.*, 2017, pp. 89-91

se situent au croisement du coopérativisme de Charles Gide et du socialisme révolutionnaire. Globalement, on peut distinguer deux courants que Paul Lambert¹¹¹ nommera plus tard le « **socialisme antiétatique** » et le « **coopérativisme socialisateur** ».

Le premier s'appuie sur des unités autonomes de production et de distribution pour lutter contre l'appareil d'État dont il craint l'excès de centralisation. Ce courant est bien représenté par Émile Vandervelde dans son ouvrage *Le Socialisme contre l'État*. Vandervelde maintient l'idée d'une **complémentarité de la coopération et de l'État**, et du rôle de celui-ci en faveur de l'extension de la socialisation. Il n'exclut pas totalement la violence, considérant que la coopération pacifique sera insuffisante pour détruire le capitalisme.

Le courant du coopérativisme socialisateur est initié par Bernard Lavergne, co-fondateur avec Charles Gide (1921) et directeur de la *Revue des études coopératives*. Il s'inscrit dans une longue tradition de pensée coopérative qui considère que **la coopération a pour rôle de socialiser la société**, et en particulier l'État. Ce courant s'appuie plus que tout autre sur le droit du consommateur : selon Bernard Lavergne, le consommateur est légitimé à participer à la gestion de toute entreprise privée – dans ce cas, il s'agit d'une coopérative – ou publique aux côtes des représentants des salariés et de ceux de l'État – dans ce cas, il s'agit d'une régie. Ces deux courants questionnent plus que tous autres le problème de la relation entre la coopération et l'État. Ils sont constitutifs de ce qu'Edgar Milhaud¹¹² a nommé dès 1908 **l'économie collective**.

¹¹¹ **Paul Lambert** (1912-1977). Militant coopératif et économiste belge. Il fut président de la Fédération belge des coopératives de consommation socialistes (FEBECOP) et du Centre international de recherche et d'information sur l'économie collective (CIRIEC, Liège). Auteur de *La doctrine coopérative* (1959), ouvrage de synthèse sur les courants de la coopération.

¹¹² **Edgar Milhaud** (1873-1964). Militant socialiste français et professeur d'économie, théoricien de l'économie collective. Professeur à Genève, proche d'Albert Thomas et du Bureau international du travail (BIT) il est le Fondateur du Centre international de recherche et d'information sur l'économie collective (CIRIEC) en 1947.

C. L'INDISPENSABLE COOPÉRATION PUBLIQUE

11. LES COOPÉRATIVES PUBLIQUES: UNE INVENTION DE LA BELGIQUE

Pour résumer: les Maisons du peuple offrent à la population d'un territoire local des produits et des services répondant à ses besoins fondamentaux. Leur activité fait sens à travers un projet politique qui socialise des activités économiques, sociales et culturelles à l'échelle d'une commune au moyen de l'entraide, la mutualisation, la coopération. L'échelle de leur intervention laisse entière la question des services d'intérêt général qui garantissent une égalité de traitement à l'échelle du pays. C'est l'objet des coopératives publiques.

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle sont créées en Belgique de grandes entreprises coopératives qui bénéficient du soutien de l'État ou d'autres collectivités pour réaliser des missions d'intérêt général. Ces coopératives financent les actions des communes (Crédit Communal), construisent et exploitent les chemins de fer (Société nationale des chemins de fer vicinaux), bâtissent des logements (Société nationale des habitations et logements à bon marché).

D'autres pays voient également se créer des grandes entreprises publiques mais à moindre échelle: en France, les «régies» participent à l'aménagement hydroélectrique (Compagnie nationale du Rhône, Énergie électrique de la moyenne Dordogne); en Angleterre, elles distribuent l'eau et organisent l'activité portuaire (Régie coopérative du Port de Londres).

Edgar Milhaud les nomme «**coopératives publiques**», Bernard Lavergne¹¹³ retient le terme de «**régies coopératives**», André Buttgenbach utilise l'expression «**coopératives de pouvoirs**

¹¹³ **Bernard Lavergne** (1884-1975), militant et théoricien coopératif français. Co-fondateur avec Charles Gide de la Revue des Etudes coopératives (REC) en 1921 (actuelle Revue de études coopératives, mutualiste et associatives ou Revue internationale de l'économie sociale Recma), qu'il dirige ensuite jusqu'après la seconde Guerre mondiale. Auteur de nombreux ouvrages, influencé par la coopération belge, il est le principal représentant français du courant qui associe la coopération privée et la coopération publique, à travers ce qu'il nomme les régies. Hélas, à peu près totalement oublié aujourd'hui.

publics»¹¹⁴. Paul Lambert reprend tantôt le mot «régie» par respect pour Lavergne, mais aussi l'expression «coopératives publiques» de Milhaud. Comme les coopératives «privées», ces coopératives publiques revêtent une grande diversité de statuts allant d'une forme proprement coopérative (de services, dit Milhaud) à une organisation administrée.

La première de ces entreprises est le **Crédit communal de Belgique**, qui voit le jour en 1860. L'entreprise réserve la qualité d'actionnaires du Crédit communal aux provinces et aux communes belges qui décident d'emprunter à la société. L'État belge n'en fait pas partie.

Selon Bernard Lavergne, le «**génie**» du **Crédit communal belge** se trouve dans l'article 6 de ses statuts: «*Le fond social ne pourra être inférieur à 5% du capital nominal des emprunts*». Cela signifie que lorsqu'une commune emprunte 100 francs, 5% sont réservés comme action possédée par l'emprunteur. Tout client est ainsi actionnaire à la hauteur de son emprunt. En 1924, 2484 des 2636 communes que compte la Belgique étaient actionnaires du Crédit communal¹¹⁵. Les actions sont rémunérées à taux fixe de 5%, prélevés sur le bénéfice, un quart va aux réserves, le reste est ristourné. Dans ce cas, la ristourne équivaut au rendement de l'action puisqu'elle est calculée au prorata de l'emprunt. En réalité elle reste très limitée, la coopérative prêtant à des taux très bas – au plus près du prix de revient – et faisant très peu de bénéfices.

Edgar Milhaud salue l'importance historique du Crédit communal de Belgique: «*Cette société coopérative avait un trait propre que, à cette époque, dans le monde entier, elle était la seule à posséder: elle était une coopérative, non pas de personnes physiques, mais de personnes morales, et des personnes morales qui étaient des corps publics (communes, provinces ou établissements d'ordre divers relevant d'elle). Elle était donc, par opposition aux coopératives de droit privé, les seules existant au monde antérieurement, une*

¹¹⁴ André BUTTGENBACH, *Théorie générale des modes de gestion des services publics en Belgique*, 1952

¹¹⁵ Nous dirions aujourd'hui, avec justesse, «sociétaires» et non «actionnaire» et «part sociale» et non «action»: nous ne reprenons ici que les termes utilisés par les membres du Crédit communal en 1860.

coopérative de droit public, ou pour exprimer la même idée plus brièvement, une coopérative publique. »¹¹⁶

Bernard Lavergne est convaincu qu'«un jour viendra où le Crédit communal de Belgique sera aussi célèbre que la Société des équitables pionniers de Rochdale»¹¹⁷. Le seul défaut du Crédit communal, affirme l'auteur, est que ses fondateurs n'ont pas eu conscience de l'originalité et de la haute valeur de leur découverte : «Il eût été préférable qu'ils aient, comme les tisserands de Rochdale, compris de quelle vertu efficace l'institution nouvelle était riche» (p. 112). Le vocabulaire qu'utilisaient les fondateurs du Crédit commun témoigne qu'ils n'avaient aucune ambition coopérative : «L'analyse des archives montre clairement qu'aucun principe doctrinal ne les avait inspirés»¹¹⁸.

La faiblesse de l'inspiration doctrinale en amont contraste avec la force de l'expression concrète en aval : le Crédit communal finance d'innombrables associations intercommunales en particulier pendant et au lendemain de la Grande guerre 14-18 et «ce fut vraisemblablement le succès enregistré par cette vaste organisation qui conduisit le législateur belge à reconnaître la légalité de l'association des provinces et des communes»¹¹⁹. En 1956, la Belgique compte 144 associations intercommunales assurant des services dans les domaines les plus divers (production et distribution d'électricité, œuvres sociales, assainissement, abattoirs, gestion forestière, exploitations portuaires, tourisme, transports urbains, chauffage écoles de musiques, imprimerie, etc.). Ainsi que le reconnaît le secrétaire général du Crédit communal belge en 1958 «s'il est vrai que les sociétés intercommunales belges sont nées sans impulsion doctrinale, elles peuvent cependant, depuis que les professeurs Lavergne et Milhaud ont en quelque sorte «découvert» leur

¹¹⁶ Edgard MILHAUD, «L'œuvre prodigieuse du Crédit communal de Belgique et ses enseignements pour l'organisation du Crédit communal dans le monde», in *Annales de l'économie collective*, décembre 1960

¹¹⁷ Bernard LAVERGNE, *La révolution coopérative*, 1949, p. 112

¹¹⁸ Marcel VAN AUDENHOVE, «Le crédit communal de Belgique et l'expansion de la vie intercommunale belge», in *L'économie collective en Belgique*, in *Annales de l'économie collective*, 1958, p. 56

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 60

existence, s'intégrer dans la doctrine des entreprises d'économie collective»¹²⁰.

La **Société nationale des Chemins de fer vicinaux** est créée en 1884. Elle contient deux innovations essentielles : elle est constituée de nombreuses entreprises indépendantes – une par ligne mise en œuvre. Ce qui permet d'intéresser les usagers et les communes locales à la réussite de l'entreprise par la prise d'actions : l'entrepreneur est l'utilisateur. Ce qui relie ces entreprises est un fonds de réserve commun et les frais généraux afférents.

La deuxième innovation de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux est le nombre illimité d'actions, correspondant au principe de la porte ouverte. Les statuts prévoient que 2/3 des actions doivent être souscrits par des collectivités publiques, l'État, les régions ou les communes. En réalité, ceux-ci ont la quasi-totalité des actions. Après la Seconde Guerre mondiale, la société a construit et exploite 4769 km de voies ferrées.

En 1913 est fondée la **Société nationale de distribution d'eau**. C'est seulement avec cette société qu'apparaît la forme juridique coopérative. Elle s'inspire d'une coopérative à caractère local fondée en 1891, la **Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux**. Elle est fondée par l'État, les neuf provinces, toutes les communes, les bureaux de bienfaisance et tous particuliers qui le souhaitent. Le capital initial (cinq cent mille francs) est souscrit pour moitié par l'État et les provinces. Calquant son organisation sur la société des chemins de fer, la coopérative est une fédération de petites sociétés indépendantes.

En 1919 est fondée la **Société mutuelle des administrations publiques pour l'assurance contre l'incendie, la foudre et les explosions** ; ainsi que la **Société nationale des Habitations et Logements à bon marché** ; en 1923, l'**Association liégeoise d'électricité**, etc.

Cette forme économique n'est pas réservée à la Belgique mais c'est bien en Belgique qu'elle s'est épanouie et surtout qu'elle a pris une forme réellement coopérative.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 62

LA BELGIQUE INVENTE LA COOPÉRATION PUBLIQUE

Chassé-croisé belgo-français de la coopération publique

BELGIQUE

1860: Crédit communal de Belgique

1884: Société des chemins de fer vicinaux

1911: Émile Vandervelde publie *Le socialisme contre l'état*. Analyse du développement des régies coopératives belges ; conception du socialisme anti-étatique

1922: Voyage de Bernard Lavergne à Bruxelles. Découverte des coopératives publiques.

1949: Voyage de Bernard Lavergne en Belgique. La Belgique renouvelle l'école gidienne.

FRANCE

1908: Edgar Milhaud fonde les *Annales de la gestion directe* qui deviennent en 1925 *Annales de l'économie collective*

1947: Edgar Milhaud fonde à Genève le Comité international de recherches et d'information sur l'économie collective (CIRIEC).

1950: Edgard Milhaud publie *La place de la coopération dans l'économie collective*: l'économie collective associe l'économie coopérative et l'économie publique.

BELGIQUE

1949: L'essor des coopératives publiques traduit le renouvellement de la République coopérative gidienne

1958: Paul Lambert publie *La doctrine coopérative*. Professeur de droit à l'Université de Liège, Lambert élargit la pensée coopérative

par un travail de synthèse à partir de Jaurès, Gide, Vandervelde, de Brouckère¹²¹, Milhaud, Fauquet, Lavergne et Lasserre.

1960 : Le CIRIEC s'installe à Liège. Paul Lambert succède à Edgar Milhaud à sa présidence et à la publication des *Annales de l'économie collective*.

Le CIRIEC devient une institution internationale de recherche présente dans 14 pays.

¹²¹ **Louis de Brouckère** (1870-1951). Militant socialiste belge de reconnaissance internationale, homme politique (conseiller communal de Bruxelles, conseiller provincial du Brabant et sénateur). Marxiste, pacifiste, fondateur de l'Université Nouvelle (1894), et professeur titulaire de la chaire de la coopération à l'Université libre de Bruxelles.

12. COOPÉRATIVISER L'ÉTAT : UNE DOCTRINE OUBLIÉE

Dès 1918, Émile Vandervelde avait signalé le développement des régies coopératives belges¹²². Le fondateur du Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective (CIRIEC), Edgar Milhaud, les présente dans la *Marche au socialisme* (1920) comme l'amorce d'une nouvelle économie.

Les **régies** ne sont, selon lui, que la **première forme d'une économie collective** qui se développe largement dans tous les pays engagés dans la Première Guerre mondiale. Il observe que cette économie collective occupe dans l'économie générale «*toutes les positions stratégiques, au sens économique du terme, toutes les positions clefs*»¹²³.

L'économie collective se définit à partir de la notion d'entreprises d'usagers œuvrant par la démocratie économique pour l'intérêt général. Alors que la coopération est de façon classique définie comme un mouvement d'origine privée, l'économie collective se définit à son origine comme la somme de la coopération de consommation et de l'économie publique. Elle se construit sur la prise en compte et l'analyse d'un aspect particulier, mais essentiel, du mouvement coopératif : la coïncidence, à travers le consommateur, de l'intérêt collectif des sociétaires et de l'intérêt général.

C'est à partir de la distinction qu'il faisait entre les « communautés de services » et les « communautés d'intérêts » que Milhaud développe l'idée d'une « économie collective ». **L'économie collective réunit l'ensemble des agents collectifs qui poursuivent l'intérêt général ou « des fins de services » et non des fins de rapports ou d'intérêt.** Elle se compose de deux grandes branches qui sont l'économie publique et l'économie coopérative.

¹²² Vandervelde, 1918

¹²³ Edgard MILHAUD, *Op. cit.*, p. 11

Ces deux branches doivent s'interpénétrer par l'**essor de la coopération dans la sphère publique**. Selon l'importance de la finalité de service et de la coopération, les entités considérées appartiennent ou non au mouvement coopératif. Edgar Milhaud fait la distinction entre le Crédit communal de Belgique et les Offices interprofessionnels, la Caisse nationale du Crédit agricole, les Transports publics londoniens, etc. qui hybrident une structure démocratique et une structure bureaucratique ou commerciale. Il définit ces organismes sous le terme de « communautés de services composites ».

En France, Albert Thomas questionne le **lien entre coopération volontaire et action publique** : dans quelles conditions l'État, le département, la commune peuvent-ils intervenir (dans l'action coopérative) ? En 1926, inspiré par l'exemple belge, Bernard Lavergne distingue les organismes coopératifs « libres ou spontanés » et les organismes coopératifs « autorisés ou publics », dont l'exemple type est la **régie coopérative**¹²⁴.

Plus précisément, il confronte « les régies coopératives » aux principes classiques de la coopération, et inclut celles-ci dans les pratiques coopératives, même si elles sont à l'initiative de l'État : **la régie coopérative est une société commerciale, le plus souvent à capital variable, qui doit sa création à une décision des pouvoirs publics**.

La régie jouit d'une complète **autonomie administrative, commerciale et financière**. Ni l'État ni aucun autre actionnaire ne sont amenés à combler le déficit subi par la société et, à l'inverse, celle-ci garde pour elle-même les bénéfices annuels. La régie n'a pour actionnaires que des usagers ou consommateurs de ses produits ou de ses services. Généralement, ces actionnaires sont des personnes morales de droit public. La régie, comme toute coopérative de consommateurs reste ouverte à toute personne souhaitant y adhérer. Enfin, elle applique le principe de la ristourne du bénéfice au prorata des achats. Ainsi définie, la régie est bien, conclut Lavergne « une coopérative de consommateurs, dont la particularité est d'être créée et administrée par des collectivités

¹²⁴ Bernard LAVERGNE, *L'ordre coopératif*, 1926 ; *La révolution coopérative*, 1949

publiques, locales et territoriales». Pour cette raison, conclut l'auteur, la **régie agit toujours dans l'intérêt public**¹²⁵.

Comme le souligne Paul Lambert, Lavergne a souvent dit ce qu'il doit à l'expérience coopérative belge: «*Chacun connaît le progrès décisif que Bernard Lavergne a fait faire à la doctrine et à la théorie coopérative en ouvrant à la coopération les portes du droit public. C'est en Belgique – il l'a souvent rappelé – qu'il a découvert les institutions qui devaient fournir le fondement de ses analyses*» (Lambert, 1964, p. 336). Ce que ne pouvait pas encore savoir Lambert, c'est à quel point la pensée de Lavergne sera oubliée en France et à l'ACI.

En effet, les deux grands penseurs français de la coopération de la seconde moitié du XX^e siècle, Henri Desroche et Claude Vienney¹²⁶, ont construit leurs différences à partir de l'œuvre de Charles Gide et de sa discussion inaugurée par Georges Fauquet à partir de 1935 avec sa publication *Le Secteur coopératif*. Les travaux de Lavergne – pourtant co-fondateur avec Gide de la *Revue des Études coopératives* (REC, 1921) et son principal animateur (jusqu'en 1960!), qui avait ouvert une autre critique de Gide – sont oubliés.

Cet oubli est d'autant plus regrettable qu'il rejoint celui d'autres penseurs coopératifs importants, tels Albert Thomas par exemple. **Le courant qui est perdu avec l'oubli de Lavergne est celui d'un socialisme coopératif non marxiste dont le fil conducteur est ininterrompu: de Paepe – Mauss – Jaurès – Vandervelde – Milhaud – Thomas – Lavergne – Lambert.**

On peut dès lors poser la question suivante: la faiblesse politique de la pensée coopérative française contemporaine, et spécialement de sa tradition socialiste, n'est-elle pas la résultante de cet oubli de l'économie collective?

¹²⁵ Bernard LAVERGNE, *Op. cit.*, 1949, p. 156

¹²⁶ **Claude Vienney** (1929-2001). Économiste et spécialiste de l'économie sociale. Maître de conférence à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne (1969-1993), chercheur au Centre de recherches coopératives de l'EHESS [École des Hautes études en sciences sociales] (1960-1980), directeur du DESUP d'économie sociale de l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne à partir de 1983. Auteur de plusieurs ouvrages dont celui sur la *Socioéconomie des organisations coopératives*.

13. LES COOPÉRATIVES ET INITIATIVES PUBLIQUES EN FRANCE, RUSSIE ET ANGLETERRE

Une coopération d'intérêt général s'est également développée en France: en août 1914, au début de la Première Guerre mondiale, après le pillage des laiteries Maggi, le préfet de la Seine en appelle aux coopératives pour gérer les succursales fermées. Ce qui aboutira par la suite à la fondation de «L'Union des coopératives».

En 1915, les coopératives remplissent les mêmes services dans le domaine de la boucherie et en 1916, dans la restauration des travailleurs des usines de guerre. En 1917, elles gèrent les boutiques de distribution de pommes de terre et de beurre¹²⁷. Dans les usines de guerre, sous l'impulsion du ministre de l'Armement Albert Thomas, c'est l'organisation coopérative qui assure l'effort d'armement. Des coopératives de consommation deviennent ainsi «les organes publics de ravitaillement»¹²⁸.

Ce rôle est confirmé par la loi du 7 mai 1917, dont Ernest Poisson¹²⁹, au nom de la Fédération nationale des coopératives des consommateurs (FNCC), formula l'idée et dont l'objet est de constituer une dotation pour avances aux coopératives, sur les redevances de la Banque de France.

Le premier statut de la coopération est ainsi marqué par une double reconnaissance: l'État reconnaît les principes propres de la coopération, et la coopération reconnaît le contrôle de l'État sur une large partie de l'action coopérative. Cette transformation que connaissent les coopératives au cours de cette période est décisive: «*la petite coopérative, société un peu fermée [...] groupe moral, isolé, petit groupe d'initiés et de*

¹²⁷ Paul RAMADIER, *Ernest Poisson*, 1947, p. 25

¹²⁸ Albert THOMAS, *La coopération et les usines de guerre*, 1919, p. 35

¹²⁹ Ernest Poisson (1882-1942). Militant et théoricien coopérativiste français. Artisan de la réalisation de l'Unité coopérative. Premier secrétaire général de la FNCC de 1912 à 1940.

croyants» devient «une sorte d'institution publique»¹³⁰ ou «un véritable service public»¹³¹.

Même constat dans l'Empire russe : entre 1905 et 1914, le nombre des coopératives explose en Russie, passant de 950 à 10 800, selon Kayden et Antsiferov (1929). Poisson cite le nombre de 13 500 sociétés et de 1 500 000 membres en 1913¹³². Cette croissance concerne surtout les coopératives de consommation rurales, qui passent au cours de cette période de 380 à 8 641 unités, représentant alors 86% de l'ensemble des coopératives de consommation. L'essor de la coopération de production concerne également le milieu rural.

Les deux formes de coopératives s'appuient sur les organisations villageoises traditionnelles (les mirs) en particulier dans le bassin de la Volga, l'Ukraine, la région des lacs, l'Oural et la Sibérie. **Le mouvement coopératif russe se tient alors à distance des partis politiques**, mais la composante rurale était de fait proche du Parti socialiste révolutionnaire (Lavrof, son fondateur, avait vu dans ces institutions traditionnelles le fondement possible de l'organisation socialiste de l'agriculture russe) et la composante urbaine entretenait des relations avec la fraction menchevik du Parti social-démocrate ouvrier.

Cette progression se poursuit au cours de la guerre : comme en France, les coopératives sont réquisitionnées par le gouvernement pour faire face aux problèmes de ravitaillement. «*Les coopératives apparaissent comme les seules institutions susceptibles d'assurer l'échange entre produits agricoles et produits manufacturés dans la période confuse qui suit février 1917*»¹³³. Le parallélisme avec la France est frappant : pendant qu'Albert Thomas, militant socialiste et coopérateur, est ministre de la Guerre, ce sont des coopérateurs du Conseil central panrusse qui occupent les postes de ministre du Commerce et de vice-ministre de l'Agriculture et du Travail.

¹³⁰ Albert THOMAS, *Op. cit.*, 1919, pp. 34-36

¹³¹ Paul RAMADIER, *Op. cit.*, 1947, p. 29

¹³² Ernest POISSON, *La République coopérative*, 1920, p. 403

¹³³ Henri CHAMBRE, «Coopération de consommation durant les premières années du pouvoir soviétique», in *A.I.S.C.*, 1966, p. 53

D'autres formes de sociétés mixtes voient le jour en temps de paix. En Angleterre, la première naît en 1902, c'est le *Water Board* qui alimente en eau l'agglomération londonienne ; la régie coopérative du port de Londres est fondée en 1908 ; la BBC (1926), les transports publics londoniens (1933) sont également, à leur fondation, des organismes « semi-coopératifs » (« semi » parce que bien qu'ils soient sans but lucratif, leurs « gouverneurs » sont nommés par la Couronne sur une liste dressée par le Premier ministre).

Sur un modèle plus proche des coopératives publiques belges, on note en France la Compagnie nationale du Rhône, régie fondée en 1921, et l'Energie électrique de la Moyenne Dordogne, en 1928.

14. LE CIRIEC: UNE SYNTHÈSE ET UN ELAN

Le CIRIEC a essaimé partout dans le monde le concept d'économie collective.

Né à Nîmes (comme Gide) en 1873, Edgar Milhaud, devient agrégé de philosophie en 1895, et est nommé professeur à l'Université de Genève en 1922. Dès 1908, il fonde *Les Annales de la Régie directe* qui deviendront en 1925, *Les Annales de l'économie collective*. En 1947, il fonde le Comité International de Recherches et d'Information sur l'économie collective (CIRIEC), avec le soutien de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs française (FNCC). Le CIRIEC rejoint la ville de Liège en 1960, où il va connaître un développement de portée internationale.

Le CIRIEC prolonge positivement la pensée de Louis Bertrand qui précisait, à la fin du XIX^e siècle, la force de la coopération mais également sa limite: *«La coopération est autre chose que (...) la poursuite pure et simple d'un bénéfice sur les denrées alimentaires et autres que l'on consomme. Elle est plus que cela. Mais elle n'est pas non plus un moyen d'émancipation sociale, comme le croient d'autres coopérateurs. C'est là une utopie d'autant plus dangereuse qu'elle mène forcément à des déceptions cruelles.»*

Anticipant Fauquet et sa vision du secteur coopératif (1935), il dénonçait **l'irréalisme de Gide**: *«Il faut, en effet, être bien naïf pour oser espérer que par la seule force de l'association et à l'aide de capitaux minimes, si on les compare aux milliards possédés par les compagnies de capitalistes, les coopérateurs pourront éliminer peu à peu les grands intermédiaires qui sont possesseurs de terre, du sous-sol et des grands instruments de production, de transport et d'échange.»*

Pour autant *«la coopération est un moyen puissant d'organisation de la classe des non-possédants. Elle est une école d'éducation économique et commerciale, elle permet à la classe ouvrière de vivre à meilleur compte, d'acquérir plus de force, plus de loisirs, plus d'instruction»*. **A quelles conditions peut-on dès**

lors imaginer qu'elle provoque la transformation sociétale à laquelle elle aspire? Réponse de Bertrand: «*Les grandes transformations sociales ne se font jamais que par voie législative ou révolutionnaire.*»¹³⁴

Cette pensée va trouver une nouvelle expression avec Bernard Lavergne, qui reconnaît la **prééminence belge et la considère comme la voie de l'avenir**: «*En Belgique, dès 1869 et 1884, plus récemment, en France, principalement en Angleterre, au Canada, en Australie, se sont constituées avec l'appui des pouvoirs publics, de grandes, parfois de gigantesques entreprises coopératives qui, au lieu d'avoir pour domaine le commerce de détail et, accessoirement, la production de divers objets d'usage courant, posent leurs assises d'emblée en pleine grande industrie. En Belgique c'est la construction et l'exploitation de chemins de fer, c'est la distribution des eaux dans de grandes agglomérations, c'est la construction de milliers et milliers d'immeubles.*»¹³⁵

Fervent apôtre des régies, Lavergne reconnaît sa dette envers Émile Vandervelde, dont il lit l'ouvrage *Le socialisme contre l'État* dès 1918, et envers Edgar Milhaud, en particulier pour *La marche au socialisme* (1920). Plus de 20 ans après Jaurès, lui aussi fait le voyage en Belgique. Voici ce qu'il en dit en 1949, soit exactement un demi-siècle après les mots de Jaurès :

«*En 1922, je rencontrais des organismes coopératifs vivants et magnifiques qui incarnaient, dépassaient même mon attente intellectuelle. (...) Ainsi depuis un demi-siècle fonctionnaient avec un succès indéniable de grands organismes semblables en tous points à ceux auxquels j'avais rêvé. **Les sociétés belges dont je découvris soudain et l'existence et le succès m'apparurent aussitôt comme une raison décisive d'avoir confiance dans l'idée de la coopération publique***»¹³⁶.

La rencontre avec les coopératives publiques belge incite Lavergne à faire de la théorie de l'économie coopérative publique son principal projet de recherche. La régie coopérative en est la

¹³⁴ Louis BERTRAND, *Op. cit.*, pp. 10-11

¹³⁵ Bernard LAVERGNE, *Op. cit.*, 1949, p. 99

¹³⁶ *Ibid.*, pp. 100-101

forme essentielle. Sa principale originalité est d'être une société commerciale dont la fondation est décidée par les pouvoirs publics (qui participent au sociétariat et, éventuellement, donnent un avantage économique ou financier à la régie) mais qui jouit d'une complète autonomie administrative, commerciale et financière.

Ce courant de recherche est poursuivi après-Seconde Guerre mondiale par Paul Lambert, qui définit la société coopérative comme «*une entreprise constituée et dirigée par une association d'usagers, appliquant en son sein la règle de la démocratie, et visant directement au service à la fois de ses membres et de l'ensemble de la communauté*»¹³⁷. Différence notable avec la conception dominante en France, la coopération peut être privée... ou publique «*lorsque plusieurs communes s'associent, lorsqu'elles satisfont certains besoins de leurs habitants par des méthodes inspirées de la notion de service et qu'elles appliquent le principe de la démocratie [...]*»¹³⁸.

En intégrant la coopération dans l'économie collective, Lambert donne de nouveaux fondements et de nouveaux moyens à l'utopie de la République coopérative de Owen et Gide après que Georges Fauquet eut en quelque sorte coupé les ailes de cette utopie dans son ouvrage *Le secteur coopératif* (1935), où l'on se souvient qu'il affirmait que la **coopération n'avait pas pour destinée d'occuper l'ensemble de l'économie mais d'en être un «secteur» à côté de l'économie privée, l'économie publique et l'économie capitaliste**¹³⁹.

La conception en termes de secteur de Fauquet, «*est liée au rejet par lui des régies coopératives en tant que véritables coopératives*»¹⁴⁰. Lambert fait appel à la pensée de Gide de 1889, à l'encontre même de la désespérance gidienne ultérieure

¹³⁷ Paul LAMBERT, *Annales de l'économie collective*, n° 542-545, 1958, p. 17

¹³⁸ *Ibid.*, p. 25

¹³⁹ **Paul Lambert** (1912-1977). Militant coopératif et économiste belge. Il fut président de la Fédération belge des coopératives de consommation socialistes (FEBECOP) et du Centre international de recherche et d'information sur l'économie collective (CIRIEC, Liège). Auteur de *La doctrine coopérative* (1959), ouvrage de synthèse sur les courants de la coopération.

¹⁴⁰ Paul LAMBERT, *Op. cit.*, 1958, p. 39

constatant l'échec du «programme en trois étapes» qui devait voir l'avènement de la république coopérative.

En effet, Lambert affirme que, «*si le mouvement coopératif purement volontaire ne peut pas embrasser la généralité de l'économie, la coopération tout entière le peut et elle le doit – la coopération sous toutes ses formes, y compris les régies coopératives, y compris les services publics, appliquant de plus en plus les règles coopératives*»¹⁴¹. Lambert se rapproche ici de Beatrice Potter et Sydney Webb qui considéraient que le **rôle majeur de la coopération était d'étendre les pratiques coopératives dans la société** et en particulier dans les services publics.

L'utopie de la république coopérative élargie est ainsi partagée par Edgar Milhaud, l'économie collective belge et par les fabianistes anglais. En définissant comme domaines d'action «*la gestion collective et l'organisation de l'économie*»¹⁴².

Alors que, comme Gide, Georges Fauquet distingue, par principe, secteur public et secteur privé (et au sein de ce dernier, le secteur coopératif), Edgar Milhaud et Paul Lambert distinguent une coopération purement volontaire de droit privé et une coopération de droit public, et les articulent au sein de l'économie collective. Ernest Poisson, sans doute mis en garde par l'expérience bolchevique après son voyage en Union soviétique de 1921, tient une position intermédiaire considérant que le «**municipalisme**» **se rapproche de la coopération**, mais ne peut être confondu avec elle parce que la coopération suppose l'adhésion alors que le municipalisme est une «**coopération obligatoire**»¹⁴³

L'utopie de la **République coopérative** est ainsi prolongée dans les années 50 par la pensée coopérative belge. La coopération, ce n'est pas la seule gestion collective de l'entreprise, ce n'est pas non plus un ensemble d'entreprises coopératives, c'est aussi l'organisation d'une économie générale sur une base

¹⁴¹ Ibidem

¹⁴² Edgar MILHAUD, «Le Centre international de recherches et d'information sur l'Économie collective (CIRIEC)», in *Annales de l'économie collective*, n°415-424, janvier-octobre 1948, p. 10

¹⁴³ Ernest POISSON, *Op. cit.*, 1920, p. 191

démocratique dans laquelle l'État et les communes jouent un rôle majeur.

Le 4 mars 1956, Paul Lambert est invité par la FNCC à prononcer une conférence à Paris sur la **doctrine coopérative**. Il reprend la critique que Lavergne fait de Gide lorsque ce dernier affirme qu'il n'y a de coopération que strictement privée. Lambert distingue trois courants de doctrine coopérative : le courant de la **primauté du consommateur** représenté par Georges Holyoake (l'historien des pionniers de Rochdale), Béatrice Potter-Webb et Charles Gide, courant nommé par Gide lui-même « **coopératisme** » ; le socialisme anti-étatique et le **coopératisme socialisateur**.

L'expression la plus cohérente du socialisme anti-étatique est, selon Lambert, contenue dans l'ouvrage d'Émile Vandervelde *Le socialisme contre l'état* (1911). Le mouvement coopératif y tient une place centrale de même que – point de divergence avec le coopératisme de l'école de Nîmes – l'autorité publique, dont la mission est d'étendre le champ de la coopération. Comme on l'a vu plus haut, César de Paepe peut être considéré comme le fondateur de ce courant issu de la tentative de conjuguer trois pensées : l'analyse économique de Marx, le mutuellisme de Proudhon et l'autonomie du mouvement social de Bakounine.

Lambert poursuit ensuite la thèse de Lavergne, qui avance que les **consommateurs, parce qu'ils représentent l'intérêt général, ont «le droit de réclamer certaines socialisations»**. Là aussi contre la pensée de Gide, Lavergne et Lambert confèrent «*au sein de la coopération, droit de cité aux régies coopératives*»¹⁴⁴, ce que Lambert nomme le **coopératisme socialisateur**.

Lambert conclut ainsi à l'existence de trois grands problèmes étroitement liés les uns aux autres qui se posent à l'attention des hommes et des femmes de notre temps : la **démocratie économique**, les **modes de transformation de la société vers le socialisme**, la **planification**.

Aujourd'hui «*les sections nationales et membres associés reflètent dans leur pays respectif le double ancrage du CIRIEC :*

¹⁴⁴ Paul LAMBERT, *Op. cit.*, 1958, p. 15

la recherche scientifique avec et pour les gestionnaires/praticiens ayant dans leurs finalités l'intérêt général et collectif». Le CIRIEC a une implantation mondiale qui compte 14 sections, ainsi que 10 membres associés et 2 membres observateurs: «Au plan national, les membres du CIRIEC sont des entreprises et organisations actives en économie publique, sociale et coopérative, organisations socio-professionnelles, fédérations, administrations publiques et ministères, syndicats, associations et fondations, centres de recherche et universités ainsi que chercheurs et experts individuels d'horizons variés intéressés par les domaines d'activité du CIRIEC.»¹⁴⁵

¹⁴⁵ <https://www.ciriec.uliege.be/en/>

D. UNE COOPERATION BELGE?

Ainsi, comme nous l'avons vu, les Maisons du peuple ne sont pas la seule incarnation de la méso-république coopérative, c'est-à-dire d'un mode coopératif pratiquant l'inter-coopération et la pluri-fonctionnalité (par exemple coopération agricole et de consommation) sur des territoires déterminés correspondant à des milieux de vie.

En se limitant à la France, on observe d'autres formes d'inter-coopérations territoriales, telles celle de Saint-Claude (Jura), de Saint-Junien (Limousin), de Morlaix (Bretagne) mais aussi de Nîmes à travers les premières universités populaires et coopératives de consommateurs, du Familistère de Godin dont l'initiateur finit par devenir maire de Guise, des grandes coopératives parisiennes comme la Bellevilloise ou l'Egalitaire, et pourquoi pas des «escartons» des Alpes françaises et italiennes qui entre 1380 et 1790 vécurent dans un régime démocratique et mutualiste... Mais aussi bien sûr de la coopérative de Mondragon au Pays Basque Sud, à Rochdale du côté de Manchester en Angleterre au cours de sa première décennie, etc.

Cependant, comme vu plus haut, la **spécificité de la Belgique réside dans la multiplication des Maisons du peuple**, qui sont passées de la qualité d'expérience remarquable au statut de mouvement social avant de devenir un système d'organisation et de modèle reproductible. Pour cette raison, elles incitent à poser la question de leur **substrat culturel**. Question qui en présuppose une autre : y-a-t-il une culture propre à la Belgique ? Actant que l'on débat de cette question depuis près de deux siècles, Jean-Marie Klinkenberg affirme que la controverse tient au fait que la culture est trop souvent pensée comme une essence. Philosophe et linguiste, Klinkenberg propose d'inclure dans la définition de la culture de la Belgique une part des représentations mentales de sa population¹⁴⁶.

Avant d'y venir, cette partie présente quelques traits de l'histoire de la Belgique qui peuvent lever le voile sur la dimension proprement belge des Maisons du peuple. L'un de ces traits s'inscrit dans l'histoire longue et prémoderne, l'autre dans l'histoire contemporaine.

¹⁴⁶ Jean-Marie KLINKENBERG, *Op. cit.*, 2013

15. UN ANCRAGE DANS L'HISTOIRE MÉDIÉVALE

Si les Maisons du peuple ont pu s'ériger en modèle dans toute la Belgique, c'est sans doute parce qu'il existait un certain **rapport au territoire et à l'intime**. On a pu observer ailleurs que dans le cas de la France, la coopération prenait des visages différents selon les régions: importance de la dimension culturelle au Pays Basque, continuité avec les solidarités traditionnelles dans les pays de Loire, rupture avec ces traditions dans les régions industrielles du Nord, etc.¹⁴⁷.

Le rapport au territoire peut fonder le service d'intérêt général plutôt que collectif; le rapport à l'intime peut fonder le véritable tiers lieu qu'était la Maison du peuple, quelque chose comme un «super tiers lieu», prolongeant l'estaminet du coin de la rue à l'échelle communale.

Ce trait culturel renverrait en partie à une réalité commune: pour l'histoire longue, des villes anciennes et ayant un passé démocratique glorieux et une langue française partagée par les élites; pour l'histoire contemporaine, un milieu ouvrier dense et un socialisme anarchisant, essentiellement proudhonien et sensible plutôt que marxiste et raisonné.

L'histoire longue remonte au Moyen Âge et au **mouvement des cités médiévales des Pays-Bas (incluant alors le territoire de la Belgique)**. Aux XI^e et XII^e siècles les bourgeois de Gand, Ypres, Bruges, Liège, ceux de Cambrai, Saint-Quentin et Douai, établissaient une nouvelle économie en fondant un marché et construisant des halles, et ainsi une première démocratie politique, construisant leurs beffrois et leurs hôtels de ville et y logeaient les cloches, symbole et clef du pouvoir temporel.

Les bourgeois du Moyen Âge articulent dans leur action une dimension **économique** (le marché) qui est la première; une dimension **architecturale** avec l'hôtel de ville et le beffroi qu'ils

¹⁴⁷ Jean-François DRAPERI et Cécile LE CORROLLER, «Coopératives et territoires en France, des liens spécifiques et complexes», in *RECMA*, n° 335, 2015, pp. 53-68

construisent face à, et au moins aussi haut que, le clocher de l'église ou la tour du château du seigneur; une dimension **politique** et d'intérêt général quand ils établissent les premières démocraties urbaines, élisent les premiers bourgmestres, édictent le nouveau droit, sonnent les cloches qui seront bientôt des carillons; une dimension **culturelle** lorsqu'ils créent leurs fêtes et défilent derrière leurs bannières.

Symboliquement les mêmes fonctions sont assurées par les Maisons du peuple: d'abord économique, puis politique et sociale, et enfin symbolique et artistique, dans un espace qui est le même, celui de la ville ou du «pays». La Maison du peuple de Bruxelles, œuvre architecturale de Victor Horta autant que symbole des luttes sociales en est un témoignage.

La comparaison peut sembler osée mais elle n'est pas sans fondement quand on pense à l'ensemble des auteurs ou artistes, à commencer par le grand historien Henri Pirenne, qui se réfèrent à cette période pour **fonder une identité belge**.

On pourrait dire que les Maisons du peuple belges ont été au peuple de la fin du XIX^e siècle ce que les châteaux furent aux seigneurs et les cathédrales aux évêques et plus encore, l'hôtel de ville aux premiers bourgeois.

Tous comme des édifices emblématiques, leur architecture en est un témoignage. Les Maisons du peuple sont des **palais sociaux**. Le projet architectural vise le «bien vivre» comme le phalanstère de Fourier et le familistère de Godin.

Ces **palais du peuple** rappellent les «équivalents de la richesse» que Fourier¹⁴⁸ entend offrir avec son phalanstère, et l'architecture y est centrale. «*L'architecture c'est l'art pivotale, c'est l'art qui résume tous les autres, et qui résume par conséquent la société elle-même*» écrit *l'histoire*», affirme le disciple de Fourier, Victor Considérant (1808-1983)¹⁴⁹. Le fondateur du familistère de Guise, Jean-Baptiste André Godin (1817-1888), oppose l'immeuble

¹⁴⁸ **Charles Fourier** (1772-1837). Philosophe français, utopiste, inventeur du phalanstère, communauté de vie fondée sur la réalisation de passions.

¹⁴⁹ Victor CONSIDÉRANT, *Description du phalanstère et considérations sociales sur l'architecture*, 1980 (1848), p. 39

monumental commun des habitant·es au rêve bourgeois de la propriété privée que symbolise la maison individuelle, proposée par les patrons paternalistes de la fin du XIX^e siècle. Les Maisons du peuple sont des biens communs.

L'architecture distingue nettement les Maisons du peuple de la conception ascétique de la communauté de Robert Owen et de la coopération anglaise. Si la préoccupation anglaise est de réaliser une économie pour se nourrir et se sortir de la pauvreté, il s'agit ici de bien vivre maintenant et demain. La Maison du peuple doit « *marquer symboliquement le paysage urbain et affirmer la **fierté et la puissance du mouvement ouvrier**. L'émblématique Maison du peuple de Bruxelles, confiée à Victor Horta qui y met toute la vision progressiste de son architecture Art nouveau, est le symbole de cette volonté de faire aussi bien, voire mieux, que la bourgeoisie et de montrer jusque dans la pierre la réalisation du projet de société socialiste.* »¹⁵⁰

Les Pays-Bas et le Nord de la France ont cependant connus les communes et la révolution urbaine médiévale, et même qu'ils ont connu une révolution industrielle qui a transformé les paysages et les modes de vie. Même s'ils en être le substrat d'une singularité culturelle belge, ces traits ne suffisent donc pas à la spécifier. Ce qui fonderait la singularité belge serait le **relation que la Belgique entretient avec cette histoire**. Cette relation pourrait trouver son origine dans une organisation différente des rapports des pouvoirs locaux et nationaux.

En effet si une culture proche relie les Flandres, l'Artois, le Hainaut et la Picardie français et la Belgique, les premières sont depuis quatre siècles sous le pouvoir d'un État puissant et centralisateur que ne connaît pas la Belgique. **Le pouvoir central français n'a cessé d'imposer ses normes, détruisant systématiquement les cultures et les langues locales. La Belgique, au contraire, se caractérise par un État central jeune, par la force des ancrages et par l'importance des pouvoirs régionaux et locaux.**

¹⁵⁰ Julien DOHET, *Op. cit.*, 2018, p. 70

La culture belge s'inscrit dans un creuset flamand qui a été francisé dès avant la Renaissance du XVI^e siècle qui distingue la Flandre belge de la Flandre hollandaise, et qui n'a pas subi la puissance d'un Etat centralisé – ce qui le distingue de la Picardie française composée des Flandres, de l'Artois, du Hainaut, et de la Picardie au sens strict. Cette singularité peut être observée dans le mouvement de la poésie symbolique belge qui joua un rôle important dans la formation de l'identité de la Maison du peuple de Bruxelles.

16. CULTURE NÉERLANDOPHONE ET LANGUE FRANÇAISE

« Dans le courant de 1889, une grève qui fut longue et dure, avait éclaté aux carrières de Quenast, dans le Brabant wallon. Des collectes furent organisées par les étudiants, tant à l'Université catholique de Louvain qu'à l'Université libre de Bruxelles. (...) Quelques centaines de francs furent recueillis, et, à la séance de clôture des comptes, on adopta d'enthousiasme l'idée de garder le contact en créant un groupe d'étudiants de gauche »¹⁵¹. Ce groupe fut animé par trois étudiants d'origine bourgeoise qui furent très actifs : Louis De Brouckère, Eugène Koettlitz et Émile Vandervelde.

Comment le nommer ? Libéral ? Radical ? De Brouckère déclara qu'« il fallait aller à la classe ouvrière et adopter par conséquent l'étiquette socialiste (...) On l'affilia au parti ouvrier »¹⁵²

Des statuts de la *Section d'art et d'enseignement populaire* de la Maison du peuple de Bruxelles furent rédigés et des personnalités artistiques soutinrent le groupe : Emile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Edmond Picard (l'inventeur de « l'âme belge », à la fois humaniste et raciste), Georges Eekhoud (écrivain anarchiste et homosexuel), Fernand Khnopff (peintre), Octave Maus (avocat et wagnériste), artistes qui étaient collaborateurs de la revue *Art moderne*. **L'engagement de Verhaeren et des artistes belges à la Maison du peuple a-t-elle une signification particulière ?**

UNE REVENDICATION D'ORIGINALITÉ

Paul Gorceix interroge l'originalité de ce courant symboliste belge de langue française. Il la trouve dans le croisement

¹⁵¹ Émile VANDERVELDE, *Souvenirs d'un militant socialiste*, 1928, p. 28

¹⁵² Albert VAN DER LINDEN, « La fondation de la Section d'Art de la Maison du peuple à Bruxelles », in *Revue belge de Musicologie / Belgisch Tijdschrift voor Muziekwetenschap*, vol. 4, n° 3, juillet-septembre 1950, p. 103

entre la culture flamande, à laquelle appartiennent Verhaeren, Maeterlinck, Rodenbach, Le Roy, Van Lerberghe, Elskamp, Eekhoud, et la langue française qu'ils utilisent et dont l'usage est de règle dans la haute bourgeoisie, et par imitation dans la petite bourgeoisie: ils sont francophones dans un environnement néerlandophone.

La revue qui les rassemble, *La Jeune Belgique*, est le lieu d'**éclosion d'une littérature originale**: «*La Jeune Belgique ne sera d'aucune école (...) Soyons-nous*». Ainsi se voient ces passionnés de littératures pour la plupart «*fils de la bourgeoisie de Bruxelles, Gand ou Anvers, enrichie par le négoce*» au siècle précédent. *La Jeune Belgique* devient «*le creuset d'une activité littéraire et culturelle sans précédent dans le pays*». Dans un ouvrage de 1915, Remy de Gourmont insiste «*sur l'apport de La Jeune Belgique à la formation de l'idée de nation*» à travers la volonté de créer une littérature.

CULTURE NÉERLANDOPHONE ET LANGUE FRANÇAISE

«*Un constat s'impose: les symbolistes de Belgique ont couru leur aventure dans des conditions historiques et géographiques, sociologiques et morales, qui leur étaient propres. Cette aventure signifie la rupture avec la tradition dont on s'émancipe pour la première fois — au nom d'une différence qu'on met en avant. Une esthétique nouvelle s'élabore à partir de la prise de conscience de cet écart*». L'écart en question est relatif aux poètes français pétris de modernité.

Les poètes belges se réfèrent à une culture qui précède la Renaissance du XVI^e siècle et traduisent cet «écart» en critiquant l'usage que les français font de la langue française, dont le mal provient du «*goût stérile des classiques, la Renaissance qui a tué la spontanéité du «primitif*»». A l'esprit de la Renaissance et de la modernité, on oppose les mystiques flamands et pour Maeterlinck le romantisme allemand: le grand peintre russe Kandinsky parle à leur propos d'un «*tournant spirituel*» lié à «*la forme spécifique*

d'une prise de conscience identitaire qu'ils transposent à la création littéraire»¹⁵³.

Il faut noter que cette **double appartenance est au fondement même de la Belgique**: De Potter était issu de la noblesse flamande et exigea durant son procès de 1828 à la cour d'Assise du Royaume Uni des Pays-Bas que les débats se déroulent en français (et en public); le grand socialiste inspirateur de la coopération socialiste belge César de Paepe était par sa mère issu lui aussi de la noblesse flamande.

¹⁵³ Cité p. 28

17. UNE FAÇON D'ÊTRE ET DE FAIRE

L'architecte et auteur belge Albert Bontridder affirme que la Belgique aurait pu naître de cette cohésion : depuis les États bourguignons¹⁵⁴, *«la bourgeoisie flamande était déjà profondément francisée. Voilà comment la culture belge aurait pu prendre forme : l'âme aurait été flamande, la langue cependant serait restée française»*. Les historiens ont abondamment discuté cette thèse qui était déjà celle de Henri Pirenne, celle d'une **civilisation nationale belge**. En bref, celle-ci s'appuie sur une union des Flamands et des Wallons autour de la révolution urbaine du XII^e siècle, à une époque où l'élite flamande était déjà francisée, sur l'accord entre les villes situées dans les Pays-Bas méridionaux, sur l'appropriation simultanée des cultures française et germanique et sur le rôle important des États généraux durant une très longue période.

Ces traits s'inscrivent dans la durée jusqu'à la Révolution brabançonne (1787) et les États-Unis de Belgique (1789). Selon Pirenne, ces caractères économiques, culturels et politiques définissent une civilisation, qui existe bien avant la constitution de l'État belge en 1830. Cette histoire paraît bien lointaine mais elle peut avoir laissé des propriétés singulières au moins dans sa dimension culturelle.

Si l'on observe une fois encore, et par comparaison, le Nord de la France, les géographes ont montré que les **départements du Nord, du Pas de Calais, de la Somme et du Nord de l'Aisne partagent une histoire médiévale puis industrielle qui les apparente plus à cette Europe du Nord-Ouest** qu'au Bassin parisien. La densité de la population (autour de 300), l'importance des villes (une culture urbaine médiévale), une double tradition francophone et flamande, l'agriculture (intensive), les fêtes traditionnelles (importances des carnavals), les mot de des

¹⁵⁴ Le terme d'États bourguignons (ou d'État bourguignon) désigne un ensemble de seigneuries réunies aux XIV^e et XV^e siècle par la maison de Bourgogne puis transmis à la maison de Habsbourg. S'étendant de la Bourgogne aux actuels Pays Bas, ils représentent à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance une puissance considérable.

modes culinaires (dont le chicon ou la double cuisson des frites !), les matériaux de construction (la brique), l'architecture (flamande pour les temps médiévaux et modernes, art nouveau pour l'époque contemporaine) le rapport à l'intime, etc., sont toujours assez proches, parfois identiques de ceux de la Belgique et aussi sensiblement différents des autres régions françaises.

Au niveau de la langue, le **Nord de la France a deux mêmes langues historiques que la Belgique** (cette dernière ayant également l'allemand); certes le dialecte picard, parlé en France, et le wallon, parlé en Belgique, différent. Mais les deux connaissent de nombreuses formes dont un wallon-picard à l'ouest de la Wallonie et un *rouchi* picard qui se pratique à Mons et Tournai comme à Valenciennes ; au nord, le flamand enjambe lui aussi la frontière de Ostende à Dunkerque, de Ypres et Poperinge à Steenwoorde et Hazebrouck. Enfin on s'accorde en France à considérer que les « *chtimi* » ont une façon d'être au monde qui leur appartient, tout à fait différente des régions françaises voisines, comme l'Île de France ou la Champagne, et qui a des affinités avec la Belgique. Naturellement toute la culture n'est pas contenue dans cette façon d'être mais elle n'en est pas moins présente.

La culture belge articulerait ainsi deux éléments ; l'un objectif avec les langues, la cuisine, une culture urbaine, l'importance des carnivals, etc. ; l'autre **subjectif**, qui résiderait dans une relation singulière à ces caractères. Les caractères objectifs ne suffisent pas dans la mesure où nombre d'entre eux sont partagés avec une partie au moins du Nord de la France – surtout le Hainaut et les Flandres. L'origine de l'élément subjectif exprime un rapport au réel lié à une lecture et un attachement singulier à ces éléments liés à l'absence d'un État-nation puissant, qui est au contraire vécu en France comme l'instance supérieure décidant de la place dont les cultures régionales se vivent au quotidien. Ainsi la question de la langue ne se pose pas en France parce que l'État français a détruit toutes les langues et patois régionaux.

On peut trouver de nombreux témoignage de l'effet subjectif du rapport à l'État-nation. Par exemple, en 1995, naissait en Belgique une nouvelle province, le *Brabant wallon* (BW). Dès le 2 janvier de

la même année, le Brabant-wallon était doté d'armoiries rappelant celle du duché féodal du Brabant fondé en 1106.

Par comparaison, en France l'unification du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie décidée en 2014 par le pouvoir central donnait naissance à une nouvelle région qui se nomme...*Hauts de France* : un terme qui ne signifie rien d'autre que le Nord se situe «en haut» de la France, c'est-à-dire de l'Île de France, donc Paris, une appellation qui coupe de leur histoire longue les provinces historiques de la Picardie, de l'Artois, des Flandres et du Hainaut, et plus largement de l'identité de l'Europe du Nord-Ouest pour la rattacher à la capitale française.

UNE CULTURE DONT LA SINGULARITÉ SE SITUE DANS UN RAPPORT À LA RÉALITÉ

A lire les philosophes, historiens et artistes belges, on comprend que la définition d'une culture belge ne peut elle-même qu'avoir les caractères de cette culture, c'est-à-dire ne pas être univoque, ni totalement raisonnée, ni seulement historique. Elle s'établirait dans un rapport à une réalité qui n'est peut-être pas si singulière. En suivant Bontridder, Klinkenberg ou le philosophe De Sutter, on peut dire qu'il s'agit moins d'imposer une raison qui échapperait à toute critique que de suggérer une **proposition «culturelle» contribuant à imaginer un futur** en s'appuyant sur des indices incertains et disparates mais ayant un sens, qu'on peut nommer un faisceau d'indices.

En effet, la réponse de Klinkenberg est que **l'existence d'une culture propre à la Belgique** ne se pose pas en termes d'existence ou d'absence : «*Si la culture belge existe, c'est à travers la multitude de représentations qui sont construites et qui circulent à son propos*». Klinkenberg oppose une **définition non-essentialiste de la culture**, «*un décodage du réel*»¹⁵⁵.

La culture belge ne se manifeste pas à partir d'une différence majeure, qui ailleurs est souvent la langue et une histoire pluri-centenaire, mais à partir de façons de faire et d'être : «*L'une des*

¹⁵⁵ Jean-Marie KLINKENBERG, *Op. cit.*, 2013, p. 141

originalités de la sémiotique sauvage pratiquée par Klinkenberg est d'embrasser autant des textes verbaux (dire «chicon» plutôt qu'«endive»), des pratiques (architecturales comme le façadisme, ou culinaires comme la double cuisson de la frite), des objets (le vélo), voire toute une scène pratique («ovationner le roi»): bref, tous les niveaux d'expérience du sens sont ici convoqués, dans une analyse qui en démontre la profonde intrication dans la perception de l'unité d'une communauté culturelle»¹⁵⁶.

Klinkenberg identifie quelques grandes récurrences dont trois seraient déterminantes :

le rapport au langage, le rapport à la France, le rapport au territoire.

Concernant le langage, selon Klinkenberg, *«le Belge entretient vis-à-vis de sa langue une relation d'insécurité, qui le porte à privilégier des stratégies d'hypercorrectisme ou d'aventurisme»*. Le discours social belge se caractérise par *«le langage ambigu du compromis raisonnable et de la modestie assumée»*.

Sur le rapport à la France, celle-ci apparaît *«comme le grand voisin intimidant, dont le discours de grandeur permet au Belge de construire son altérité (linguistique, mais aussi éthique, esthétique, historique, sociologique, politique, etc.)»*.

Enfin, le rapport au territoire structure puissamment les représentations analysées par Klinkenberg : *«par sa manière de domestiquer le paysage qui l'entoure (la Côte, les côtes, la distance entre la ville et la banlieue, la frontière entre le «chez soi» et l'en-dehors), le Belge dit quelque chose des valeurs qu'il pose comme essentielles dans son univers de référence»*.

Klinkenberg suggère ces pistes sans affirmer aucune certitude, mais il stimule la réflexion. L'idée qu'on ne peut pas affirmer une certitude à propos de la culture belge expliquerait que ces intellectuels belges considèrent que **l'art d'avoir raison**

¹⁵⁶ Katherine RONDOU, «Jean-Marie KLINKENBERG, *Petites mythologies belges*», Questions de communication, vol. 25, 2014, p. 403

n'est pas tout, ne suffit pas. Cette conception du discours éclairerait à la fois l'humilité et la modestie qu'on reconnaît aux Belges, et à l'opposé l'intellectualisme sûr de lui des Français. Mais les Belges ne pensent-ils pas que ne pas être sûr de soi permet une meilleure compréhension de l'autre?

Il semble en tous cas que cette conception est plus précieuse que jamais. Un philosophe belge comme De Sutter le dit très bien dans son ouvrage *Superfaible*: notre civilisation nous conduit à critiquer, discuter, être fort, avoir raison, l'homme moderne doit être superfort. «*La critique était une manière de gagner sur tout ; je cherche une pensée qui accepte de perdre sur tout – face à elle-même pour commencer*»¹⁵⁷.

Ces caractères, qui sont plus ou moins liés, sont discutables. Mais ils constituent des faisceaux d'indices signifiants et stimulent la réflexion et peuvent être des forces pour demain, ce temps qui exige que nous changions de modèle de pensée et de développement.

¹⁵⁷ Laurent DE SUTTER, *Superfaible*, 2023

CONCLUSION.

**LA COMPLÉMENTARITÉ DE
LA DÉMOCRATIE PUBLIQUE
ET DE LA DÉMOCRATIE
ÉCONOMIQUE**

L'utopie des Maisons du peuple n'est pas celle des *Wholesales Societies* et de l'utopie gidienne de la république des consommateurs. Mais elle n'est pas non plus tout à fait celle d'une communauté de travailleurs qui se concrétisera dans les coopératives de production, le familistère de Guise, et le premier projet rochdalien. Ni micro-république de travailleurs, ni macro-république des consommateurs, les **Maisons du peuple peuvent être considérées comme l'archétype des méso-républiques d'habitants de territoires, qui sont à la fois citoyens, producteurs et consommateurs.**

Ces méso-républiques s'apparentent à des tiers lieux de grande échelle. Ils naissent dans un creuset culturel singulier, marqué par le travail industriel et par la fête, par la prééminence du territoire local (sur le national), par l'attachement à des traditions prémodernes et par un rapport au réel singulier marqué par « le sens du concret ».

Les Maisons du peuple témoignent tout à la fois du pragmatisme, de l'art du compromis plutôt que celui de la dialectique, de l'interpénétration très forte entre l'économie, le social et la culture, de l'attachement à des traditions communautaires enracinées dans la période médiévale et d'une conception du commun telle que la coopérative ne peut être qu'au service de la population dans son ensemble et non à celui de ses seuls membres. La coopération volontaire belge est intimement liée à un rapport à la réalité de nature anthropologique plutôt que sociologique dans lequel la volonté de faire face au concret complexe l'emporte sur celle de la théorisation classificatrice.

A côté de la coopération volontaire, la Belgique a conçu dès 1860 une coopération publique remarquable avec la fondation du Crédit communal de Belgique, qui réunira 94 % des communes du pays. Suivent en 1884 la Société des chemins de fer vicinaux, en 1913 la **Société nationale de distribution d'eau, qui est la première coopérative publique statutaire, issue d'une coopérative locale fondée en 1891, la Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux.**

La même préoccupation relie les Maisons du peuples et les coopératives publiques: être au service de l'ensemble de la

population. Les premières réunissent des personnes physiques à l'échelle d'un territoire de vie, les secondes réunissent des collectivités publiques à l'échelle du pays. Ainsi voit-on la possibilité pour le mouvement coopératif de réaliser son ambition de devenir une alternative économique du capitalisme. Ce qui, en creux, revient à dire avec Louis Bertrand : la coopération volontaire ne peut pas changer l'économie et la société si elle reste isolée. C'est seulement en joignant la coopération publique à la coopération privée qu'une telle ambition peut être formée.

L'actuelle participation conjointe des collectivités publiques et des citoyens à des organisations démocratiques témoigne de **l'actualité du CIRIEC**. Dans sa préface à l'ouvrage dirigé par Bernard Thirry et Philippe Bance publié à l'occasion des 75 ans du CIRIEC, son président Alain Arnaud écrit : *« Les travaux du réseau scientifique du CIRIEC sont depuis 75 ans entièrement consacrés à ces **formes d'économies qui concourent à l'intérêt collectif, qu'elles soient publique ou de l'économie sociale et coopérative.** »*

Tout au long de ces années, le CIRIEC, par la production féconde de ses chercheurs, est resté fidèle à la pensée de son fondateur le professeur Edgard Milhaud, ardent militant **d'une coopération entre les différentes parties prenantes de l'économie qui sert l'intérêt général**. Selon lui, il s'agissait après-guerre de poursuivre des objectifs coordonnés en vue d'aider *« une humanité plus consciente à devenir de plus en plus maîtresse de ses destinées, dans l'émancipation des masses de toutes les exploitations et de toutes les servitudes, dans le respect intégral des libertés et des droits de la personne humaine, et dans la paix »*¹⁵⁸.

Il y a environ un siècle et demi, la coopération belge a ouvert une conception coopérative originale reposant sur la **complémentarité entre la coopération volontaire et la coopération publique**. Cette conception repose sur l'idée générale que l'ambition de construire une alternative au capitalisme n'est réalisable qu'à la condition de mettre en œuvre simultanément une démocratie économique et une démocratie politique, sur la base de la coopération.

¹⁵⁸ Milhaud, cité par Arnaud, in Thirry et Rance, 2022

Au cours de son histoire contemporaine, la coopération a d'abord poursuivi son projet de république coopérative à partir du pouvoir des travailleurs avec les associations ouvrières de production au milieu du XIXe siècle ; puis sous le pouvoir des consommateurs de la fin du XIXe au milieu du XXe ; ensuite sous le pouvoir des États-nations des pays du Sud dans les décennies 1960-1970.

Les **groupements de personnes qui ambitionnent de répondre aux intérêts collectifs des populations**, conçoivent aujourd'hui des réseaux d'associations, de coopératives et de mutuelles sur des territoires avec le soutien fréquent des collectivités publiques. Ces **formes nouvelles d'organisations, que nous appelons « méso-républiques de territoires » ou « inter-coopératives »**, associent le pouvoir des producteurs, celui des consommateurs et celui des collectivités publiques et elles dépassent le service à leurs seuls membres en se tournant vers l'intérêt collectif de communautés d'habitants. Elles renouvellent ainsi, sous une forme nouvelle, le projet du socialisme belge de la fin du XIXe siècle. L'expérience belge de cette époque nous apprend qu'en poursuivant leur élan, elles peuvent associer mieux encore l'ensemble des institutions publiques, de la commune à l'État.

Renouvelant et actualisant les projets des Maisons du peuple et des coopératives publiques, les nouvelles coopératives montrent la détermination réciproque de la démocratie politique et de la démocratie économique qu'a mis en évidence la coopération belge.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES, OUVRAGES ET SOURCES

John BARTIER, *Le Saint-Simonisme. Naissance du socialisme en Belgique*, vol. 12, Bruxelles, Mémoire Ouvrière, 1985

Louis BERTRAND, *Histoire de la coopération en Belgique. Les hommes, les idées, les faits*, Bruxelles, Dechenne, 1903

Ludo BETTENS, *Le CIRIEC: un demi-siècle en Belgique. Histoire d'un transfert des rives du lac Léman aux bords de Meuse*, IHOES, analyse n°25, 2007

André BUTTGEBACH, *Théorie générale des modes de gestion des services publics en Belgique*, Bruxelles, Larcier, 1952

Isabelle CASSIERS, *Croissance, crise et régulation en économie ouverte. La Belgique entre les deux guerres*, Bruxelles, De Boeck Université, 1989

Ben-Serge CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, éditions de l'Université libre de Bruxelles, 1983

Mieke CLAEYS-VAN HAEGENDOREN, *Le parti socialiste belge de 1914 à 1940*, Bruxelles, éditions Vie ouvrière, 1995

Marie-Thérèse COENEN, *Syndicalisme au féminin. Volume I: 1830-1940*, Bruxelles, CARHOP, 2008

Collection. *Histoire des Fédérations*, 11 volumes, Bruxelles, Mémoires ouvrières, Présence et Action Culturelles/Institut Emile Vandervelde, 1985

Collectif. 1885-1985, *Du Parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste*, Bruxelles, Labor, 1985

Victor CONSIDÉRANT, *Description du phalanstère et considérations sociales sur l'architectonique*, Paris-Genève, Ressources, 1980 (édition originale 1848)

Jacques DEFOURNY, Michel SIMON et Sophie ADAM, *Les coopératives en Belgique: un mouvement d'avenir?*, Bruxelles, éditions Luc Pire, 2002

Pascal DELWIT et José GOTOVITCH (dir.), *La peur du rouge*, Bruxelles, éditions de l'Université libre de Bruxelles, 1996

Pascal DELWIT, *Le socialisme en Belgique. 1885-2024*, Bruxelles, éditions de l'Université libre de Bruxelles, (à paraître en 2025)

Henri DESROCHE, *Le projet coopératif*, Paris, éditions Ouvrières, 1976

Jean-François DRAPERI, *La République coopérative*, Bruxelles, Larcier, 2012

Jean-François DRAPERI, *Godin, inventeur de l'économie sociale. Une histoire du familistère de Guise*, Valence, éditions Repas, 2022 (édition originale 2008)

Jacques DROZ (dir.), *Histoire générale du socialisme. II. De 1875 à 1918*, Paris, Presses universitaires de France, 1974

Frédéric DUFAYS et Sybille MERTENS, *Belgian Cooperative Monitor*, Louvain/Bruxelles: Cera et Febecoop, 2017/2021

François DUQUESNE, *Histoire de la société coopérative de Roux*, Gand, Société coopérative «Volksdrukkerij», 1906

Jean GAUMONT, *Histoire générale de la coopération en France*, Fédération nationale des coopératives de consommation, 1924

Jean GAUMONT, *Les mouvements de la coopération ouvrière dans les banlieues parisiennes*, Paris, Presses universitaires de France, 1932

Emmanuel GERARD et Paul WYNANTS, *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, KADOC Studies 16, 2 tomes, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 1994

Karl KAUTSKY, *Konsumvereine und Arbeiterbewegung*, Vienne, 1897

François KERFOURN et Régis TILLAY, *La démocratie nous réussit. Les SCOP de l'Ouest de 1884 à nos jours*, Bussy-Saint-Georges, éditions CAC (Club des Anciens Coopérateurs), 2022

Jean-Marie KLINKENBERG, *Petites mythologies belges*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2013

Anne KRIEGEL, *Les internationales ouvrières*, Paris, Presses universitaires de France, 1964

Christian LABRANDE, *La Première Internationale*, Paris, Union générale d'éditions, 1976

Paul LAMBERT, *Annales de l'économie collective*, n°542-545, Genève, août-novembre 1958

Paul LAMBERT, *La doctrine coopérative*, Bruxelles, Les Propagateurs de la coopération, 1964

Bernard LAVERGNE, *L'ordre coopératif*, Paris, Félix Alcan, 1926

Bernard LAVERGNE, *La révolution coopérative*, Paris, Presses universitaires de France, 1949

Bernard LAVERGNE, *L'hégémonie du consommateur*, Paris, Presses universitaires de France, 1958

René LEBOUTTE, Jean PUISSANT et Denis SCUTO, *Un siècle d'histoire industrielle : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et sociétés. 1873-1973*, Paris, éditions SEDES, 1998

Marcel LIEBMAN., *Les socialistes belges 1885-1914*, Bruxelles, éditions Vie Ouvrière, 1979

Karl MARX, *Misère de la philosophie. Œuvres*, tome I, Paris, N.R.F., La Pléiade, 1965

Alain MÉLO, *Utopies et entreprises: Imaginaires et réalités de la coopération ouvrière en Europe du XIX^e au XXI^e siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2015

Jean-Jacques MEUSY (dir.), *La Bellevilloise (1877-1939)*, Saint-Étienne, Créaphis, 2001

Jacques MOREAU, *Les socialistes français et le mythe révolutionnaire*, Orne, Pluriel, 2003

Jan MOULAERT, *Le Mouvement anarchiste en Belgique 1870-1914*, Bruxelles, Quorum, 1996

Jean NEUVILLE, *Naissance et croissance du syndicalisme. Tome 1: L'origine des premiers syndicats*, Collection Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, Bruxelles, éditions Vie ouvrière, 1979

Jean NEUVILLE, *L'évolution des relations industrielles. La lutte ouvrière pour la maîtrise du temps, la conquête des huit heures et la revendication des quarante heures*, Collection Histoire du Mouvement ouvrier en Belgique, tome 2, Bruxelles, éditions Vie ouvrière, 1981

César De PAEPE, *Entre Marx et Bakounine. César de Paepe*, Correspondance présentée et annotée par Bernard Dandois, Maspero, 1974

Paul PASTURE, *Histoire du syndicalisme chrétien international. La difficile recherche d'une troisième voie*, Paris, L'Harmattan, 1999

Ernest POISSON, *La République coopérative*, Paris, Presses universitaires de France, 1920

Beatrice POTTER WEBB, *La coopération en Grande-Bretagne* (traduction française), Paris, Cornely, 1905, in «La coopération en Grande-Bretagne», A.I.S.C.D., 1977, pp. 264-65

Pierre-Joseph PROUDHON, *Philosophie de la misère*, Paris, Union générale d'éditions, 1964 (édition originale 1846)

Jean PUISSANT, *The IWMA in Belgium (1865–1875)*, 2018

Paul RAMADIER, *Ernest Poisson*, Paris, FNCC, 1947

Justinien RAYMOND, *Henri Ponard*, Paris, Maitron, 2016

Victor SERWY, *La coopération socialiste de demain*, 1923 (édition originale)

Victor SERWY, *Les Annales de l'économie collective*, n°542–545, août–novembre 1958

Laurent DE SUTTER, *Superfaible*, Paris, Flammarion, 2023

Bernard THIRY et Philippe BANCE (dir), *L'économie d'intérêt collectif: 75 ans de recherches scientifiques*, Circé Studies Serie 4, 2022

Albert THOMAS, *La coopération et les usines de guerre*, Paris, Bibliothèque de l'école coopérative, FNCC, 1919

Jules VAN DEN HEUVEL, *Une citadelle socialiste. Le Vooruit de Gand* (extrait de *La Réforme sociale*), Paris, Secrétariat de la Société d'économie sociale, 1897

Émile VANDERVELDE, *La coopération neutre et la coopération socialiste*, Bruxelles, Hachette, 2013 (éditions originale 1913)

Émile VANDERVELDE, *Souvenirs d'un militant socialiste*, Paris, Denoël, 1928

ARTICLES DE REVUES OU D'OUVRAGES COLLECTIFS

Étienne ARCOQ, « Les syndicats en Belgique », in *Dossier du CRISP*, n°49, 1999

Jacques BRASSEUL, « Genèse de l'État-providence et naissance de la social-démocratie: Bismarck et Bernstein », in *Les Tribunes de la santé*, vol. 34, n°1, 2012, pp. 71–88

Olivier CHAÏBI, «De l'intérêt des biographies: Jules Lechevalier (1806-1862): des socialismes «utopiques» aux modèles coopératifs», in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n°310, 2008, pp. 79-91

Henri CHAMBRE, «Coopération de consommation durant les premières années du pouvoir soviétique», in *A.I.S.C.*, n° 19, Paris, B.E.C.C., 1966

Jacques DEFOURNY, «Belgique», in Jean-François DRAPERI et Philippe FRÉMEAUX, *L'économie sociale de A à Z*, Alternatives économiques, 2006, pp. 2-23

Pascal DELWIT, «Le pragmatisme du socialisme belge», in *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, pp. 215-235

Pascal DELWIT et Jean PUISSANT, «Les début du réformisme socialiste en Belgique», in Hugues LE PAIGE et Pascal DELWIT, *Les Socialistes et le pouvoir. Gouverner pour réformer?*, Bruxelles, Labor, 1998

Gina DENECKERE et Hannes PIETERS, «Een showcase voor het socialisme: 'Vooruit' in de vitrine van de wereld», in *Gent 1913: op het breukvlak van de moderniteit*, UGent, 2013, pp. 46-61

Stève DESGRE, «L'alliance originale de la coopération et de la mutualité: l'école de Saint-Claude», in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n°327, janvier 2013

Julien DOHET, «Le mouvement coopératif: histoire, questions et renouveau», in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2370-2371, n°5-6, 2018, pp. 5-58

Jean-François DRAPERI, note de lecture sur *Les coopératives en Belgique: un mouvement d'avenir?* de Jacques DEFOURNY, Michel SIMON et Sophie ADAM. éditions Luc Pire, Bruxelles, 2002, in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n°288, 2003

Jean-François DRAPERI et Cécile LE CORROLLER, « Coopératives et territoires en France, des liens spécifiques et complexes », in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n° 335, 2015, pp. 53-68

Omar EL JID, « La route européenne de la culture coopérative. CoopRoute », in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n°370-371, 2023/4, pp. 13-15

Éliane GUBIN et Jean PUISSANT, « Frère-Orban et la question sociale. La création des conseils de l'Industrie et du Travail (1886-1887) », in *Frère-Orban et le libéralisme politique*, Bruxelles, éditions de l'Université libre de Bruxelles, 1996, pp. 25-45

Emmanuel JOUSSE, « Le cas César de Paepe (1841-1893). Réflexions biographiques sur une histoire transnationale du socialisme », in *Cahiers Jaurès*, vol. 234, n°4, 2019, pp. 57-88.

Paul LAMBERT, « La contribution des penseurs de langue française à l'essor de la doctrine coopérative », in *REC. Revue des études coopératives*, n° 130, 1er trimestre 1962, pp. 7-19

Paul LAMBERT, « Un coopérateur soviétique contre le coopératisme », in *REC. Revue des études coopératives*, n° 147, 1er trimestre 1967

Paul LAMBERT, « Hommage à Bernard Lavergne », in *REC. Revue des études coopératives*, n° 183, 1er trimestre 1976, pp. 3-8

Marcel MAUSS, « L'action socialiste », in *Mouvement socialiste*, 15 octobre 1899

Erich MATTHIAS, « Idéologie et pratique : le faux débat Bernstein-Kautsky », in *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 19^e année, n°1, 1964, pp. 19-30

A. MATHIS et C. MATTHEUWS, « Les principes coopératifs et l'évolution de la législation coopérative belge », in Alberto ZÉVI et José Luis MONZON CAMPOS, *Coopératives, marchés, principes coopératifs*, CIRIEC – De Boeck Université, 1995

Sybillle MERTENS, «Le compte satellite des associations en Belgique», in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n°292, mai 2004

Sybillle MERTENS et Michel MARÉE, «Comment se financent les associations belges francophones?», in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n°332, avril 2014

Edgard MILHAUD, «Le Centre international de recherches et d'information sur l'Économie collective (CIRIEC)», in *Annales de l'économie collective*, n°415-424, janvier-octobre 1948

Edgard MILHAUD, «L'œuvre prodigieuse du Crédit communal de Belgique et ses enseignements pour l'organisation du Crédit communal dans le monde», in *Annales de l'économie collective*, décembre 1960

Nicolas NAÏF, «*Les partis socialistes de Belgique. Entre conquêtes, compromis et renoncements: 120 ans de réformisme*», in *Un siècle de socialismes en Bretagne. De la SFIO au PS (1905-2005)*, Presses universitaires de Rennes, 2008 [en ligne] (généré le 16 avril 2024). Disponible sur Internet: <http://books.openedition.org/pur/4205>

M.-L. NORMAN, «Évolution des principes et des pratiques dans une banque coopérative en Belgique. CERA, étude de cas», in Alberto ZÉVI et José Luis MONZON CAMPOS, *Coopératives, marchés, principes coopératifs*, CIRIEC – De Boeck Université, 1995

Daniel OURMAN, «Les influences du socialisme belge sur le socialisme français: la coopération (1885-1914)», in *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, n°280, avril 2001, pp. 80-91

Luc PEIREN, «Utopie ou gestion? Le cas des imprimeries de Bruxelles au 19^e siècle» (traduit du néerlandais par P. Verbrugen), in Alin MÉLO, *Utopies et entreprises: Imaginaires et réalités de la coopération ouvrière en Europe du XIX^e au XXI^e siècle*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2015, pp. 83-111

Katherine RONDOU, «Jean-Marie KLINKENBERG, *Petites mythologies belges*», Questions de communication, vol. 25, 2014

Marcel VAN AUDENHOVE, «Le crédit communal de Belgique et l'expansion de la vie intercommunale belge», in *L'économie collective en Belgique*, Annales de l'économie collective, n° 542-545, août-novembre 1958, pp. 53-62

Albert VAN DER LINDEN, «La fondation de la Section d'Art de la Maison du peuple à Bruxelles», in *Revue belge de Musicologie / Belgisch Tijdschrift voor Muziekwetenschap*, vol. 4, n° 3, juillet-septembre 1950, pp. 103-110

Paul VERBRUGEN, «Le mouvement mutualiste en Belgique», in Michel DREYFUS et Bernard GIBAUD, *Mutualités de tous les pays*, Mutualité française, 1995, pp. 71- 84

Yves DE WASSEIGE, «La grève, phénomène économique et sociologique. Étude inductive des conflits du travail en Belgique de 1920 à 1940», in *Bulletin de l'Institut de Recherche économiques et sociales*, volume 7, Louvain, 1952, pp. 663-725

THÈSE DE DOCTORAT ET MÉMOIRE UNIVERSITAIRE

Francine BOLLE, *La mise en place du syndicalisme contemporain et des relations sociales nouvelles en Belgique (1910-1937)*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 2013-2014

Orville PLETSCHETTE, *Coopération ou Socialisme? Réception internationaliste du modèle belge des coopératives socialistes et Maisons du peuple à la fin du XIX^e siècle (1891-1910) au sein du mouvement coopératif et socialiste italien en Émilie-Romagne*, Mémoire d'histoire, Université libre de Bruxelles, 2017

Achevé d'imprimer en Belgique, sur les presses de Snel en 2025

Smart, 72 rue Coenraets, 1060 Bruxelles

Dépôt légal: D/2025.11.399/1

Mise en page: Benjamin Vangilbergen

COOPÉRATION ET SOCIALISME LEÇONS DU MOUVEMENT COOPÉRATIF SOCIALISTE BELGE

Prix de vente : 2 €

Smant | APMC